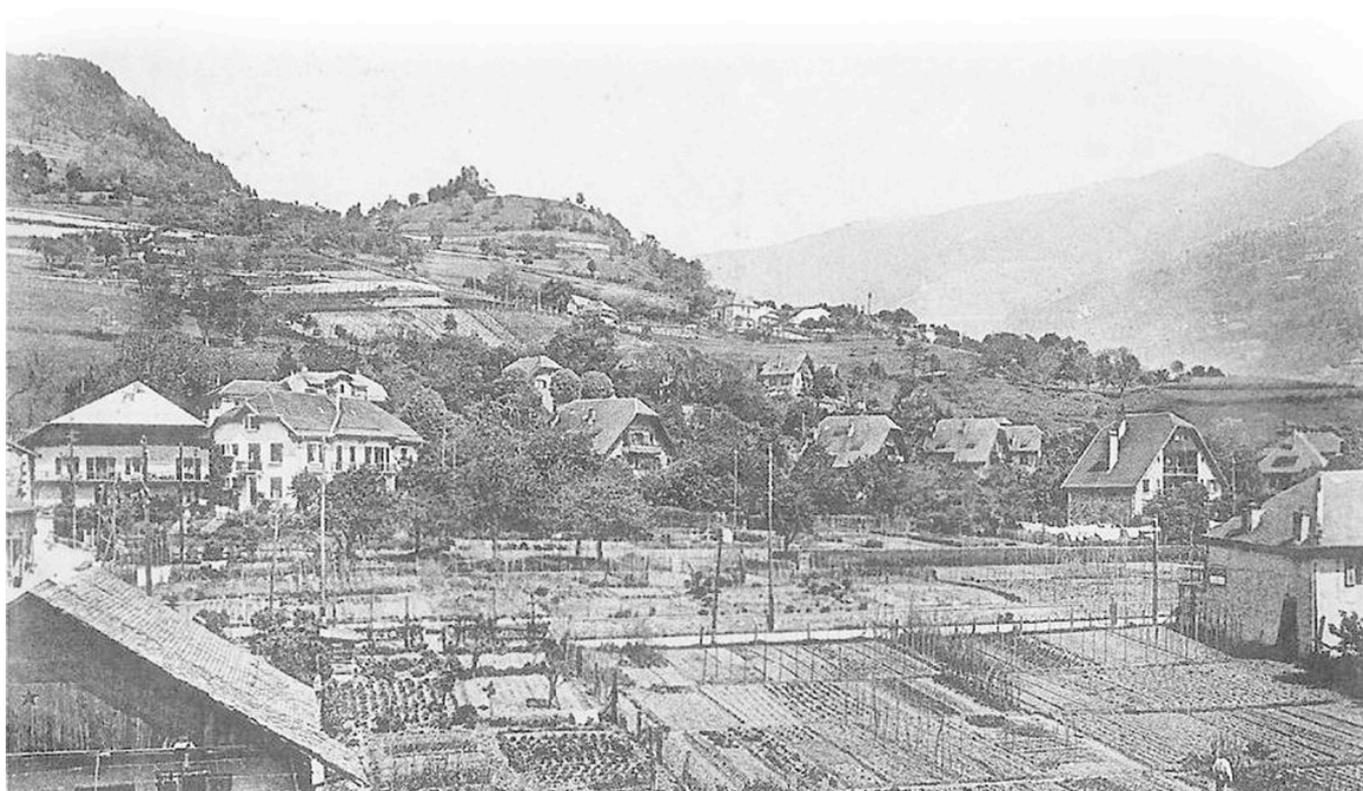


Inventaire du patrimoine bâti : hameau des Charmettes – Ugine

■ ■ ■ ■ ■ Septembre octobre 2011

CAUE de la Savoie / Ville d'Ugine



Sommaire

- 1 – Présentation de l'ensemble du quartier.....
- 2 – Inventaire des habitations.....
- 3 – Propositions.....

Pourquoi la création des charmettes :

La création des charmettes relève d'une stratégie patronale destinée à attirer des cadres pour les aciéries de Paul Girod.

Devant l'impossibilité d'offrir un mode de vie urbain, auquel la majorité des cadres devait aspirer, il s'agissait de les attirer à Ugine en tirant au mieux parti des atouts du site auxquels cette catégorie de population pouvait être sensible.

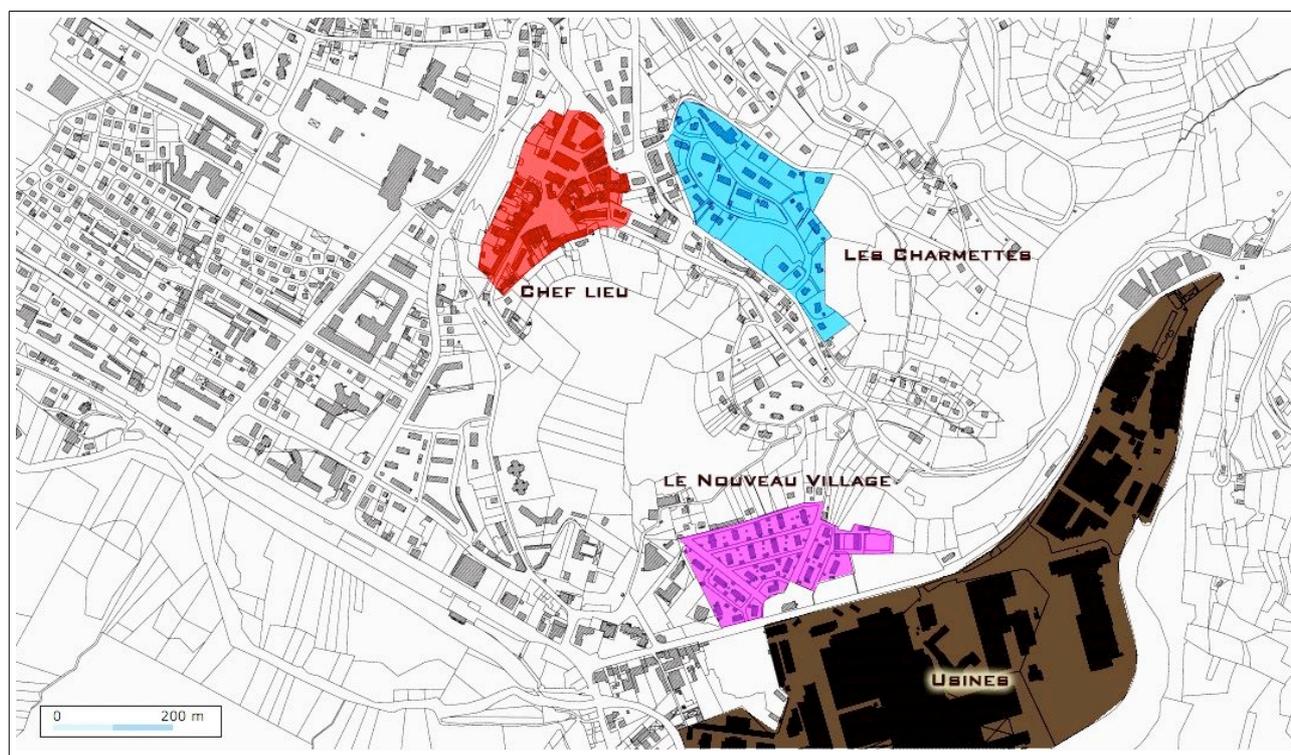
L'enjeu des Charmettes est donc de proposer un idéal de vie à la campagne permettant toutefois le repli sur la sphère intime, familiale. De manière très classique, cet idéal est constitué par la maison dans son jardin.

Cette stratégie trouve son origine dans la diffusion à cette époque du mouvement anglais des cités-jardins et, de manière plus générale, par une tendance de fond qui voit dans ces années une partie des classes aisées émigrer vers les campagnes proches des villes, loin des centres et de leurs nuisances.

Par ailleurs, Paul Girod conçoit également les Charmettes comme une réserve foncière et financière destinée à absorber les éventuels vicissitudes qu'auraient à subir les aciéries... La vente des villas, non programmée est dès l'origine envisagée.

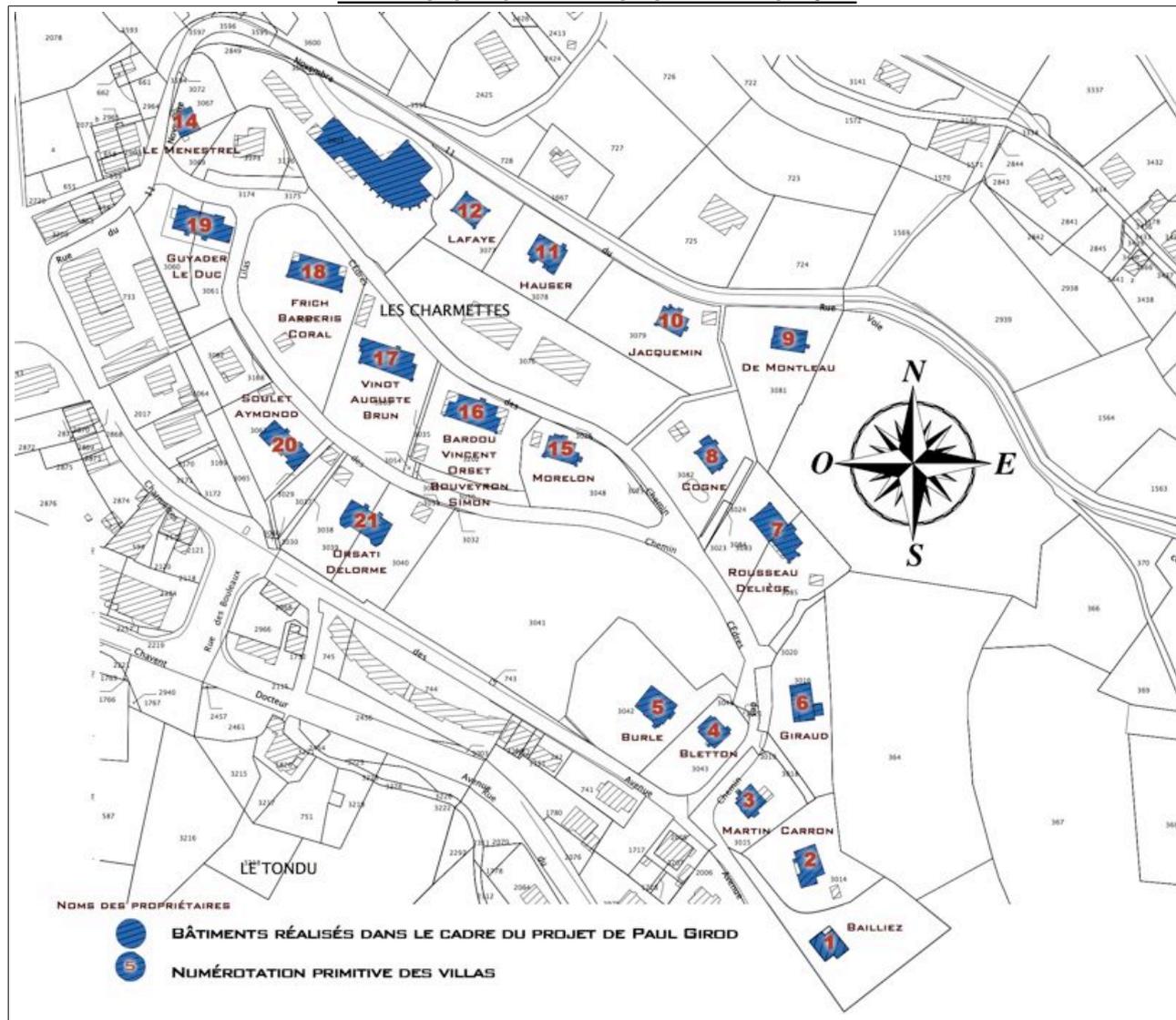
Localisation et fonctionnement du quartier :

L'emplacement des Charmettes se situe à l'écart de l'usine, sans relation visuelle avec elle, dans le prolongement direct du Vieux Bourg. Le site est plutôt privilégié, pente au sud, vue panoramique sur la vallée et les montagnes avoisinantes, dans un environnement à la fois salubre, verdoyant et proche des équipements.



Prises dans leur ensemble, les villas des Charmettes déterminent une entité clairement circonscrite ; c'est un lotissement (villas numérotées) alors que le bâti préexistant n'en compte pas, les principes distributifs, les matériaux et le langage formel qui les caractérisent sont véritablement homogènes.

**LOCALISATION DES BÂTIMENTS CONSTITUANT LE HAMEAU DES CHARMETTES
AVEC LEURS PROPRIÉTAIRES AU PRINTEMPS 2011**



de fait, les 18 villas aux plans variés et personnalisés, conçues par Maurice Braillard en 1908-1909 rappellent volontairement l'architecture de montagne ; et l'école destinée à préparer les enfants au baccalauréat, aujourd'hui disparue, viennent confirmer cette entité circonscrite comme telle.

Le plan d'aménagement d'ensemble des Charmettes présente un espace public réduit à la desserte routière ; les vis à vis entre villas n'y existent pas, de même que les vis à vis n'y existent pas non plus entre les chemins publics et les salles de séjour. Le réseau viaire sinueux du quartier épouse la configuration du terrain, sans symétrie ni centralité. L'implantation des villas est en net retrait dans de grands jardins individuels et déterminées par les points de vue offerts sur l'environnement.

Les bâtiments :

Des différences :

Les logements des Charmettes composent des entités individualisées par l'intermédiaire d'un jeu de variation typologique... 8 types différents sont développés pour les ingénieurs. La différence la plus significative entre les types se situe dans la distribution des espaces domestiques qui découle du système porteur organisé dans certains cas parallèlement à la pente, et dans d'autres, perpendiculairement.



Henry michel2006

www.delcampe.net

Dans le premier cas de figure, le plus fréquent, les espaces servants et servis sont nettement dissociés de part et d'autre du mur de refend. Les espaces servis sont réunis en une séquence continue de pièces orientées face au soleil et à la vue.

Dans les configurations traversantes, la dissociation est moins nette : la séquence de pièces de séjour est ici interrompue par un hall en position transversale qui lie plus étroitement l'entrée aux pièces d'habitation plus intimes.

des similitudes :

Des caractéristiques communes participant à l'homogénéité évoquée plus haut peuvent être identifiées.

Ainsi, le caractère le plus visible est constitué par une forte empreinte régionaliste qui repose non seulement sur le répertoire formel adopté, mais également sur le choix des matériaux (pierre naturelle sombre, laissée apparente) et sur les modèles typologiques retenus.



Ensuite, dans chaque cas, une série de filtres ou d'écrans tendent à établir une distance par rapport à l'espace public. Les façades sont contrastées entre le côté accès (peu ouvert) et le côté jardin. La porte d'entrée systématiquement reléguée sur la face amont, voire dans certains cas sur la face latérale est invariablement traitée comme un simple percement.



Enfin, les ouvertures sont aménagées sur les faces offrant une vue dégagée et celles-ci sont découpées par des baies vitrées qui coupent le premier plan. Toutes les pièces, véranda comprise, sont en retrait des épais murs extérieurs. Le paysage est serti dans le réseau orthogonal des menuiseries des vitrages.



Partant de ces analyses, aujourd'hui 4 typologies de bâtiments peuvent être identifiées sur le hameau des Charmettes qui correspondent à la fois à l'aspect essentiel conféré par les élévations, ainsi qu'aux volumes induits par le nombre de logements abrités par les villas.

x **les villas non enduites**

Elles sont au nombre de 15. Leurs élévations sont en pierres apparentes maçonnées au mortier bâtard. Elles sont de teintes brunes. Les encadrements des percements sont alors majoritairement en chêne peint en blanc et les volets sont vert, jaune ou bordeaux-lic-de-vin, plus rarement blancs (exceptionnellement bleu).

x **les bâtiments enduits**

Ce sont 5 villas qui sont réparties près des extrémités septentrionales et boréales du quartier. Leurs élévations sont recouvertes d'un enduit (à l'origine à la chaux) dont la couleur a varié au cours du temps ; on note que la villa n°5 déroge au clair actuel sur les photos anciennes où ses élévations apparaissent plus sombres que les encadrements ; on note également que l'enduit de la villa n°3 laisse apparaître des traces d'ocre rouge... Ce qui est certain c'est que ces dernières décennies, la couleur utilisée est très claire, blanc cassé, voire blanc. Les encadrements sont en relief et parfois leur teinte est légèrement

plus sombre.

LES CHARMETTES : RÉPARTITION DES VILLAS ENDUITES ET NON ENDUITES EN 2011



À l'intérieur de ces deux ensembles on pourrait également distinguer les enduits vifs et les enduits clairs (pastel très clair), les maçonneries à base de pierres calibrées ou non... qui ont un impact entre autres au point de vue visuel.

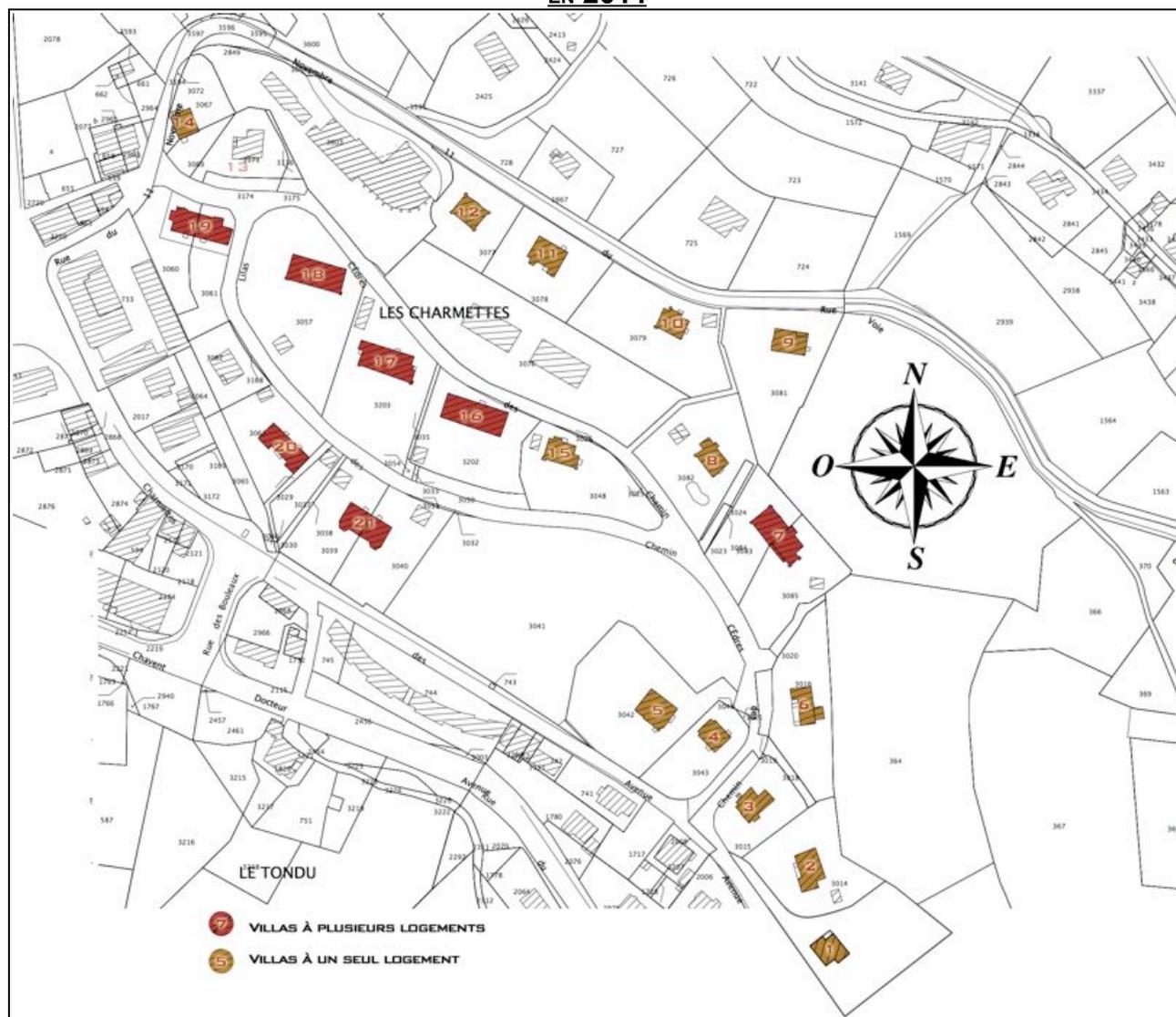
x les villas à un seul logement

Ces 13 villas sont plus complexes et plus variées au niveau de leur emprise au sol qui se répercute sur les formes bien que l'ensemble présente une certaine homogénéité. Enduites ou non elles présentent de nombreux détails comme des poteaux travaillés des palines ouvragées, etc... Leurs façades se présentent sous la forme de I, L ou T.

x les villas à plusieurs logements

Ces 7 villas présentent, hormis pour la n°7, toutes une véritable symétrie au moins sur la façade la plus ouverte. Elles sont plus rarement enduites comme la n°19. Le nombre de logements par bâtiment a évolué au cours du temps (il a cru et décré) et la tendance est de positionner les logements les uns à côté des autres et non plus les uns sous les autres.

LES CHARMETTES : RÉPARTITION DES VILLAS EN FONCTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS EN 2011



Dans les villas à logements multiple, le nombre de logements a fluctué au cours du temps, et parfois de manière complexe... La n°20 par exemple est passée de 3 à 2 logements, la n°16 est passée de 3 à 5, alors que les villas n°17 et 18 sont passées successivement de 3 à 5 puis à nouveau 3... avec des découpages et des nouvelles répartitions pour lesquelles l'argument majeur est l'isolation phonique.

RÉPARTITION DES VILLAS EN FONCTION DES COULEURS EN 2011



La question des couleurs est centrale aux Charmettes ; elle questionne beaucoup, les habitants comme les visiteurs...

Il semble qu'à l'origine, les maisons non enduites présentaient des encadrements et des volets ainsi que des bardages en bois brut puis que par la suite, l'usine ait procédé à des « embellissements » (plutôt une protection) par la peinture avec comme parti pris de peindre les encadrements, les poutres apparentes et les bardages en blanc et les volets en couleur.

A ce jour 4 couleurs étaient usitées pour les volets : le vert, le bordeaux lie de vin, le jaune et le blanc. Et au cours de leur histoire les villas ont plusieurs fois changé de couleur. Ainsi la n°12 avait auparavant des volets jaunes, la 11 est passée au bleu, la 7 n'était pas en jaune... Ce qui fait la cohérence du quartier c'est que les couleurs sont portées chacune par plusieurs bâtiments...

De la même manière, il semble qu'à l'origine la plupart des maisons enduites étaient de teintes claires et que seule la maison du directeur, la n°5 présentait des couleurs plus vives... avec la construction de l'école, l'apanage du vif est revenu au bâtiment « public » et la maison du directeur est passée au blanc... de la même manière que pour les autres maisons (non enduites), les encadrements, les poutres apparentes et les volets suivaient la même règle...

Villa n°1

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

415, Avenue des Charmettes

Réf cadastrale :

3013

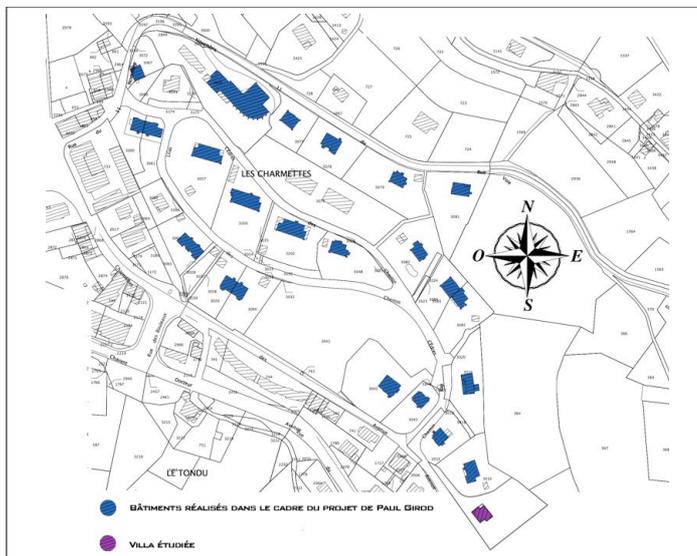
Propriétaires en 2011 :

Mme. Roselyne Bailliez

Nombre de bâti : 1

Caractère de l'édifice :

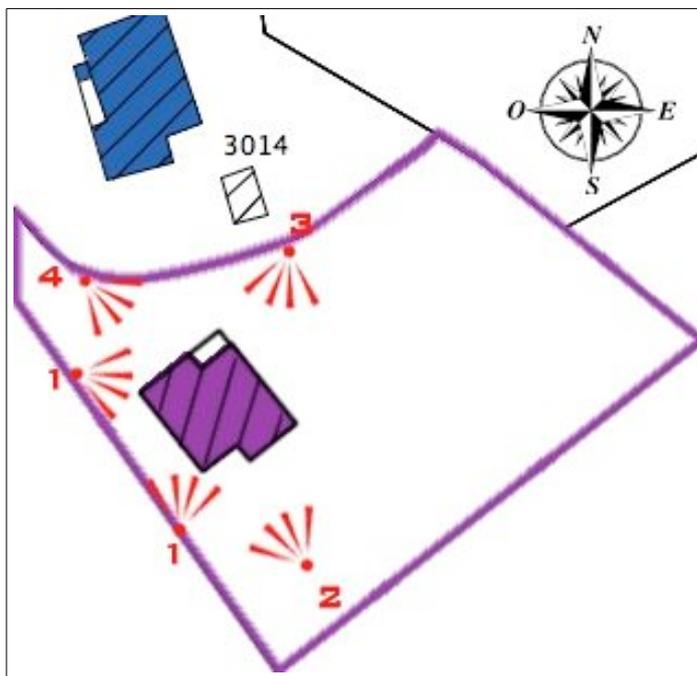
Maison de style néo-régional d'influence suisse et d'Europe centrale. Elle présente un soubassement en pierres apparentes, une grande toiture à demi-croupe couverte de tuiles-écailles, un oriel en bois en façade principale et des ornements de charpente, notamment des pannes et des consoles sculptées.



Historique du bâtiment :

La maison a été construite au début du XX^e siècle par l'usine.

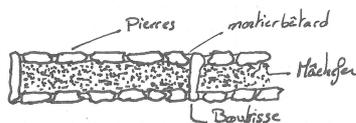
En 1991 l'usine vend le bien, en priorité aux occupants.



Principes constructifs d'origine :

Élévations et enduits :

Les élévations sont a priori constituées d'un ensemble de mâchefer paré de pierres calibrées, maçonnées au mortier bâtard et parsemées de boutisses.



La partie haute du pignon sud comporte un bardage en bois peint en blanc de même que les parties dominant le perron.

Percements :

Les linteaux des ouvertures, portes et fenêtres, sont en chêne peint.

La toiture :

Elle est à deux pans avec des demi croupes. Celle du nord ouest abrite la loggia...

État d'origine

non renseigné

Modifications essentielles et leur justification :

Reprise du jointoiment : Le jointoiment a été repris avec un mortier un peu plus clair.

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet

Date(s) de prises de vues : 13-10-2011

Emplacement : les photos ont été prises de l'intérieur de la propriété de Mme. Bailliez.

Remarques complémentaires :

- les détails particulièrement soignés sont présent surtout au niveau des poutres, chevrons, etc...



1 – façade sud ouest : Les poutres sont particulièrement ouvragées et la loggia est soignée.



2 – façade sud est :



3 – façade nord est :



4 – façade nord ouest :



5 – détails constructifs :

Villa n°2

Maison d'habitation à un logement

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

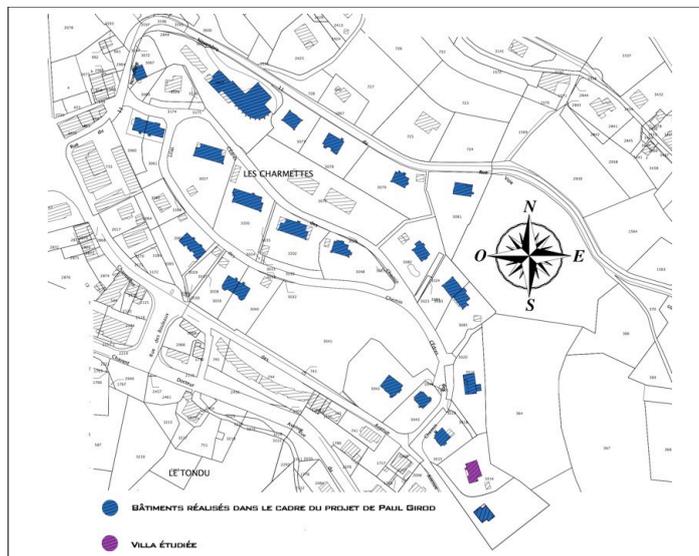
40, Chemin des Cèdres

Réf cadastrale : 3014

Propriétaires en 2011 :

M. Albert Carron

Nombre de bâti : 2

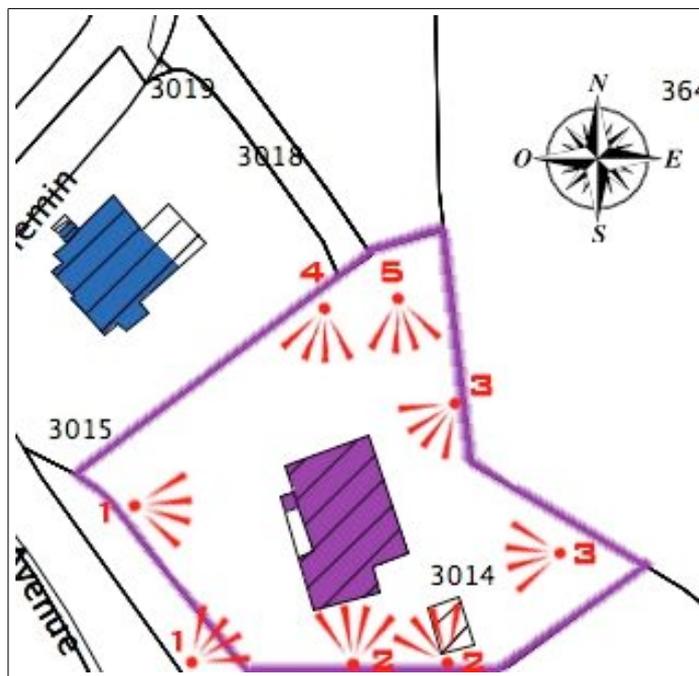


Caractère de l'édifice :

Maison de style néo-régional d'influence suisse et d'Europe centrale. Elle présente un soubassement en pierres apparentes, une grande toiture à demi-croupe couverte de tuiles-écailles.

Historique du bâtiment :

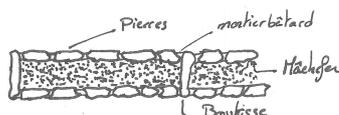
La maison a été construite au début du XX^e siècle par l'usine. Elle s'élève sur deux niveaux plus combles et est destinée à recevoir un seul foyer. Très rapidement, un élément est rajouté au sud pour agrandir l'espace habitable. Le bâtiment n'a après quasiment pas été repris et foisonne de détail ; tant à l'extérieur (poteau sculptés) qu'à l'intérieur (portes, ferrures). En 1991 l'usine vend le bien, en priorité aux occupants. Une terrasse est construite et des dalles sont posées notamment sur le palier et les caves ; des vitres sont placées pour fermer la galerie du deuxième niveau.



Principes constructifs d'origine :

Élévations et enduits :

Les élévations sont a priori constituées d'un ensemble de mâchefer paré de pierre maçonnée au mortier bâtard et parsemé de boutisses.



La partie haute du pignon sud comporte un bardage en bois peint en blanc de même que les parties dominant le perron.

Percements :

Les linteaux des ouvertures, portes et fenêtres, sont en chêne peint.

La toiture :

Elle est complexe ; le pan nord nord ouest présente un chien assis bardé en bois peint en blanc.

État d'origine

non renseigné

Modifications essentielles et leur justification :

Modification d'emprise au sol : elle est opérée très rapidement pour accroître significativement l'espace habitable (agrandissement du salon, création d'une pièce en étage). elle monte jusqu'au toit et nécessite son adaptation.

Modification du revêtement des sols : mise en place d'un dallage sur la terre battue présente sur le palier et dans les caves. Elle est destinée à réduire les résurgences d'eau dans la maison.

Création d'une terrasse : située à l'ouest sud ouest, elle est destinée à réduire les résurgences et infiltration d'eau.

Mise en place d'une isolation : au niveau des combles (doublage de la laine de verre existante et positionnement d'une vitre derrière les orifices d'aération), au niveau des fenêtres (mise en place d'un survitrage).

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet

Date(s) de prises de vues : 05-10-2011

Emplacement : les photos ont été prises de l'intérieur de la propriété de M. Carron.

Remarques complémentaires :

- les détails constructifs répertoriés sont particulièrement soignés :
- Les poteaux sont sculptés
- Un système de ventilation des combles est présent juste sous la toiture
- les ferrures présentent une facture typée



1 – façade ouest sud ouest :



2 – façade sud sud est :



3 – façade est nord est :



4 – façade nord nord ouest :



4 – Annexe :

Villa n°3

Maison d'habitation à un logement

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

30, chemin des Cèdres

Réf cadastrale : 3015

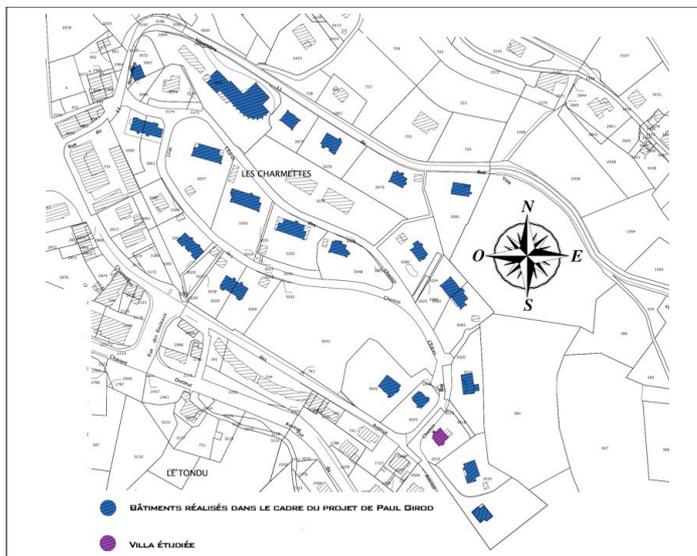
Propriétaires en 2011 :

M. Louis-Jacques Martin

Nombre de bâti : 1

Caractère de l'édifice :

Architecture néo-régionale analogue aux villas balnéaires d'inspiration anglo-normande construites au XX^e siècle. La villa présente plusieurs éléments de décor, une tour, une toiture à forte pente avec demi-croupe, un pignon principal symétrique avec une grande baie en arc de cercle, un balcon à garde-corps en bois courbe, une fenêtre hémicycle et des pièces courbes de charpente en avancée.

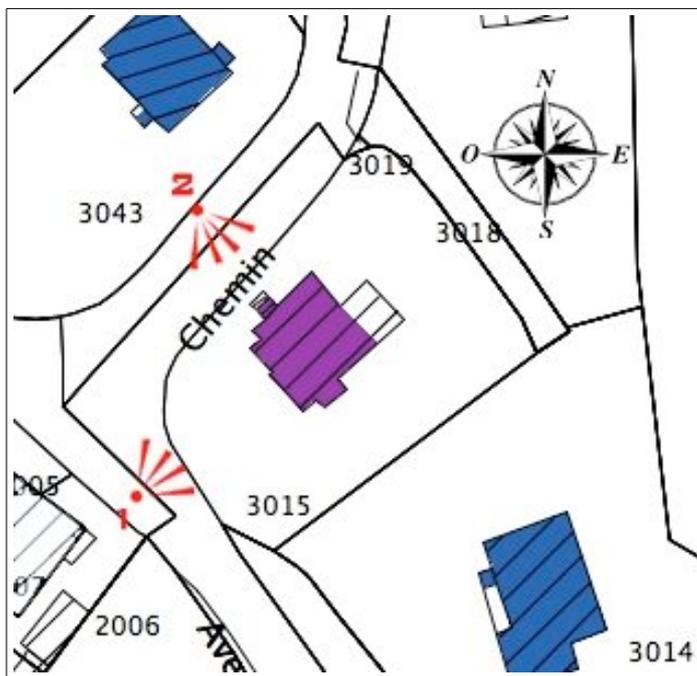


Historique du bâtiment :

La maison a été construite au début du XX^e siècle par l'usine. Elle s'élève sur deux niveaux plus combles et est destinée à recevoir un seul foyer. À l'origine, ses murs sont enduits et les encadrements présentent un traitement un peu plus soigné...

En 1991 l'usine vend le bien, en priorité aux occupants.

Aujourd'hui, la maison a conservé un enduit clair mais les encadrements et chaînages d'angles ne présentent plus de traitement différencié si ce n'est le relief.



Principes constructifs d'origine :

Élévations et enduits :

Les élévations sont enduites de couleur claire et les encadrements de fenêtre des 2 premiers niveaux sont en relief peint en blanc.

Percements :

Les ouvertures sont rectangulaires et verticales.

La toiture :

Elle est complexe et comporte de nombreux percements.



État d'origine

Modifications essentielles et leur justification :

une extension au nord est : cette extension est très rapide et semble avoir été réalisée en deux temps. Dans un premier temps sur un niveau comme sur la photo ancienne, puis sur deux niveaux. Elle permet de créer un atelier au rez de chaussée et une pièce supplémentaire en étage. Cette extension présente des problèmes de stabilité (fissures comblées au ciment il y a quelques années)...

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet

Date(s) de prises de vues : 22-09-2011 / 05-10-2011

Emplacement : les photos ont été prises de l'extérieur de la propriété de M. Martin.

Remarques complémentaires :

- l'enduit des façades est plutôt vieillissant.
- Il semblerait que l'extension située au Nord est ait finalement été présente dès l'origine du bâtiment où qu'elle ait ponctuellement disparu dans les années 1940.



1 – façade sud est



2 – façade sud ouest :



3 – façade nord ouest



4 – façade nord est

la partie la plus proche s'éloigne progressivement du reste du corps du bâtiment. L'alignement de cette adjonction avec le corps du bâtiment sur la façade sud est ne correspond pas à la précédente

5 – détails constructifs :

Les sculptures de la barrière du balconnet sont en bois et particulièrement intéressantes.

De la même manière les reliefs mettent en avant des principes constructifs soignés.



Villa n°4

Maison d'habitation à un logement

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

49 chemin des Cèdres

Réf cadastrale : 3043

Propriétaires en 2011 :

M. Olivier Bletton

Nombre de bâti : 1

Caractère de l'édifice :

Villa à l'architecture d'inspiration néo-régionale. Elle présente un toit à forte pente et demi-croupe, mais peu de décors en façade si ce n'est l'œil de bœuf dans le pignon principal.

Historique du bâtiment :

La maison a été construite au début du XX^e siècle par l'usine. Elle s'élève sur deux niveaux plus combles et est destinée à recevoir un seul foyer. En 1991 l'usine vend le bien, en priorité aux occupants.

Principes constructifs d'origine :

Élévations :

Les élévations sont enduites de couleur claire, et les encadrements des ouvertures, en relief, sont de couleur un peu plus foncée.

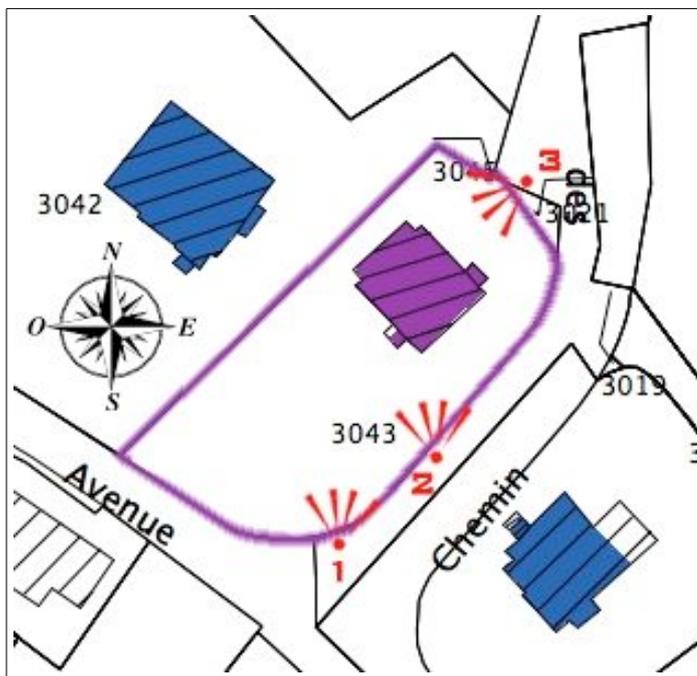
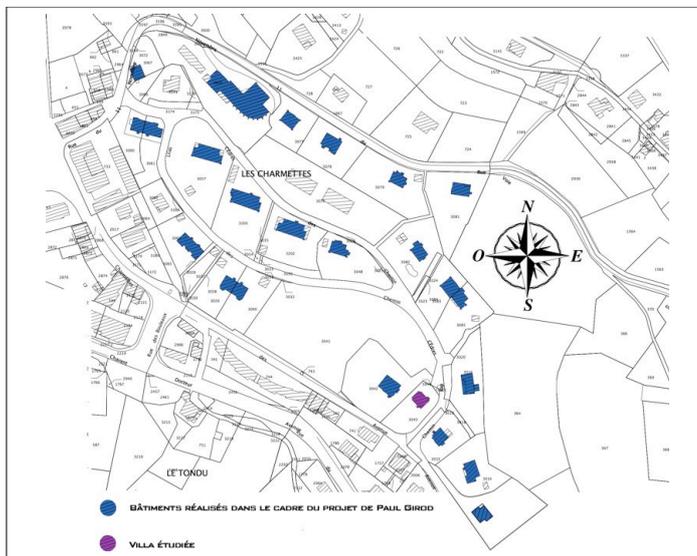
Un travail particulier est mis en avant relativement à la souche de la cheminée sise au sud est.

Percements :

Les percements sont variés et encadrés de manière plus ou moins prononcée. certaines sur la façade sud est sont particulièrement allongées.

La toiture :

Complexe



État d'origine

Modifications essentielles et leur justification :

Reprise de l'angle sud ouest : ce remaniement structurel fait disparaître l'angle rentrant dans lequel prenait place le palier et le auvent de la porte d'entrée. il reconfigure la façade sud ouest en la positionnant toute sur le même plan. Le volumé créé abrite le hall éclairé, par une baie à petit carreaux, et une pièce supplémentaire en étage.

Reprise des enduits : certainement liée au vieillissement de ces derniers elle fait disparaître le travail sur les couleurs qui faisait ressortir les encadrements (œil de bœuf, fenêtres de la façade sud est).

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet
Date(s) de prises de vues : 22-09-2011
Emplacement : les photos ont été prises de l'extérieur de la propriété de M. Bletton

Remarques complémentaires :

-



1 – façade sud ouest
Une nouvelle porte et une baie à petit carreaux ont remplacé l'ancien palier avec son auvent.
La teinte un peu plus foncée qui soulignait la présence de l'œil de bœuf a disparu.



2 – façade sud est :
La teinte un peu plus sombre qui soulignait les encadrements a disparu, de même que le travail sur la souche de cheminée.



3 – façade nord ouest :
Il semblerait que l'auvent désormais vitré ait été présent dès le début de la construction.



4 – façade nord est

Villa n°5

Maison d'habitation à un logement

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

53 chemin des Cèdres

Réf cadastrale : 3042

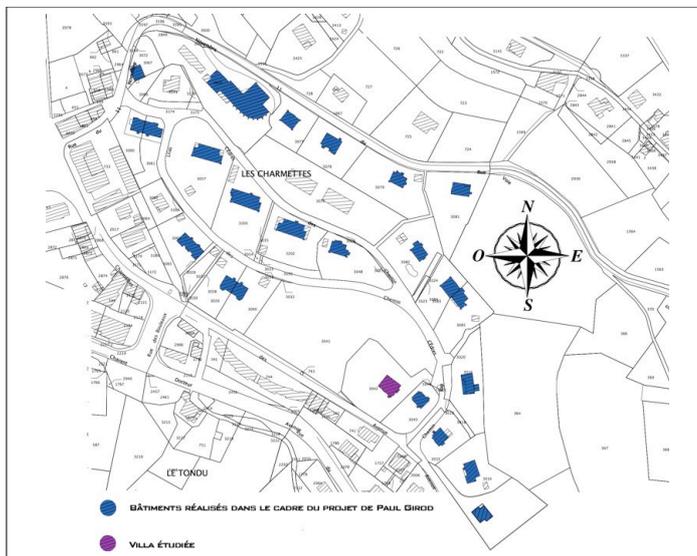
Propriétaires en 2011 :

M. Jean-François Burle

Nombre de bâti : 1

Caractère de l'édifice :

Villa à l'architecture néo-régionale d'influence suisse ou alémanique. Elle présente une grande toiture à demi-croupe couverte en tuiles-écailles, des décors en pans de bois sur le haut des pignons une véranda d'angle, un balcon et des souches de cheminées monumentales en brique.



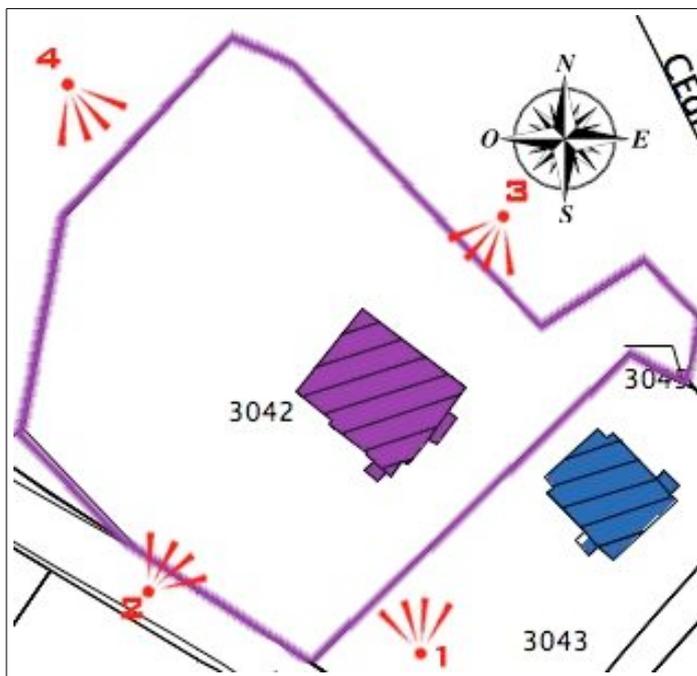
Historique du bâtiment :

Ce bâtiment est à l'origine celui du directeur de l'usine Paul Girod ; le tènement sur lequel il est alors établi est constitué de la parcelle 3042 et de la 3041 qui la prolonge au nord est.

Hormis une véranda qui est venue fermer le balcon sud, la maison a peu été modifiée structurellement.

En revanche, les enduits ont été repris...

Aujourd'hui la parcelle n° 3041 est dévolue à un parc public.



Principes constructifs d'origine :

Élévations :

Les élévations sont enduites avec une teinte claire probablement crème. Les encadrements de fenêtre des 2 premiers niveaux sont en relief peint en blanc. l'étage sous combles est à colombage.

Percements :

Les ouvertures sont rectangulaires et verticales sauf celle située au centre de la façade sud ouest. la symétrie est recherchée sur la façade sud est, moins sur la façade sud ouest.

La toiture :

est particulièrement complexe, elle se présente dès l'origine comme une croisée de toitures à demi croupe que viennent compléter quelques chiens assis.



État d'origine

Modifications essentielles et leur justification :

Les enduits : ils ont été repris, éclaircis et la distinction des encadrements des fenêtres a disparu.

La fermeture du balcon : elle a été réalisée avec discernement et la toiture n'a pas été modifiée.

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet

Date(s) de prises de vues : -09-2011

Emplacement : les photos ont été prises de l'extérieur de la propriété de M. Burle.

Remarques complémentaires :

- la végétation dissimule de plus en plus ce bâtiment... comme tous les autres d'ailleurs...

- Il semblerait que les vitrages d'origine (façades sud tout au moins) aient été conservés.



1 – façades sud est et sud ouest :

Une véranda a été mise en place sur le balcon sud.



2 – façade sud ouest :



3 – façade nord est :

Seuls les reliefs des encadrements apparaissent.



4 – façade nord ouest :

Villa n°6

Maison d'habitation à un logement

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

122 chemin des Cèdres

Réf cadastrale : 3020 – 3016

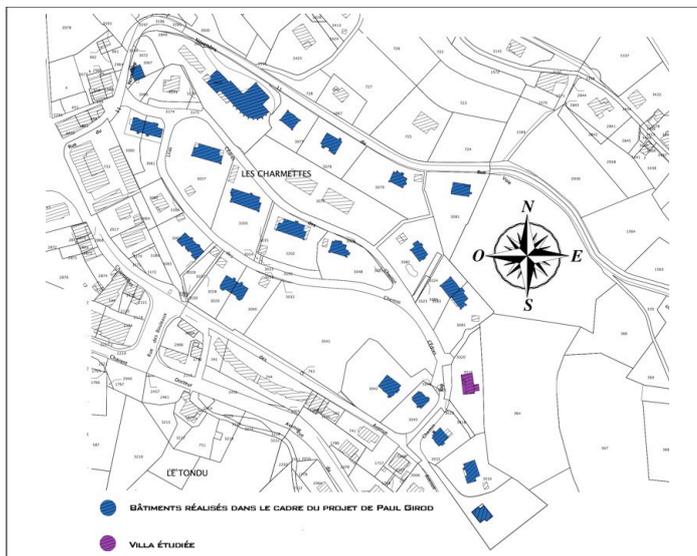
Propriétaires en 2011 :

M. Hervé Giraud

Nombre de bâti : 1

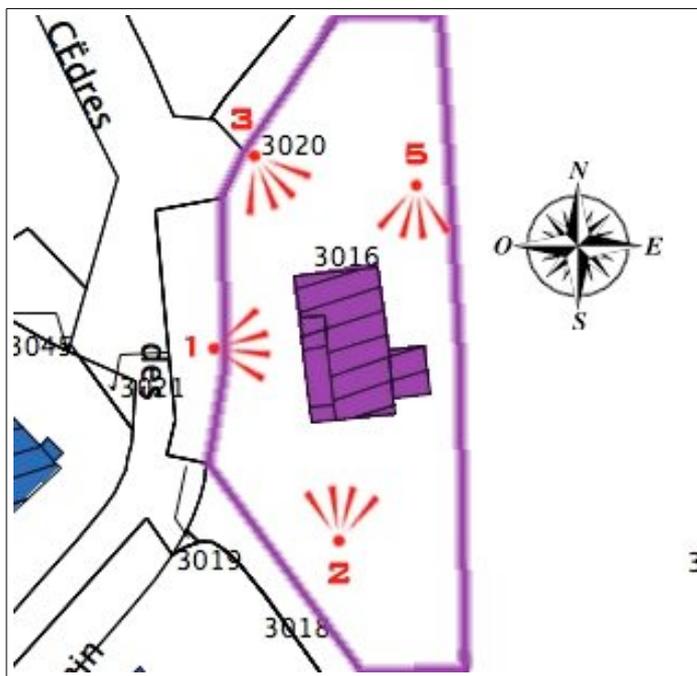
Caractère de l'édifice :

Villa à l'architecture d'inspiration néo-régionale. Elle présente des façades en pierre apparente (pierres locales) surmontées d'un ensemble de deux toits couverts de tuiles-écailles dont l'interpénétration permet de dégager un large pignon en façade principale.



Historique du bâtiment :

La maison est construite au début du XX^e siècle par l'usine. Il semblerait qu'elle soit dès alors constituée de deux logements sis l'un à côté de l'autre. En 1991 l'usine vend le bien, en priorité aux occupants.



Principes constructifs d'origine :

Élévations :

Les élévations sont a priori constituées d'un ensemble de mâchefer paré de pierres calibrées maçonnées au mortier bâtard et parsemées de boutisses.

Percements :

Les linteaux et poteaux des ouvertures, portes et fenêtres, sont en chêne peint en blanc ; les fenêtres sont à petits carreaux en simple vitrage et d'ouvrants en chêne pour les portes...

La toiture :

Elle est complexe, couverte en tuile écaille et laisse apparaître des ouvertures au sud ouest et au nord ouest.

Autres :

Un immense perron longe toute une portion de la façade ouest à l'abri d'un auvent dédié.

État d'origine

non renseigné

Modifications essentielles et leur justification :

modifications non connues : ...

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet
Date(s) de prises de vues : 13-10-2011
Emplacement : les photos ont été prises de l'extérieur de la propriété de M. Hervé Giraud

Remarques complémentaires :

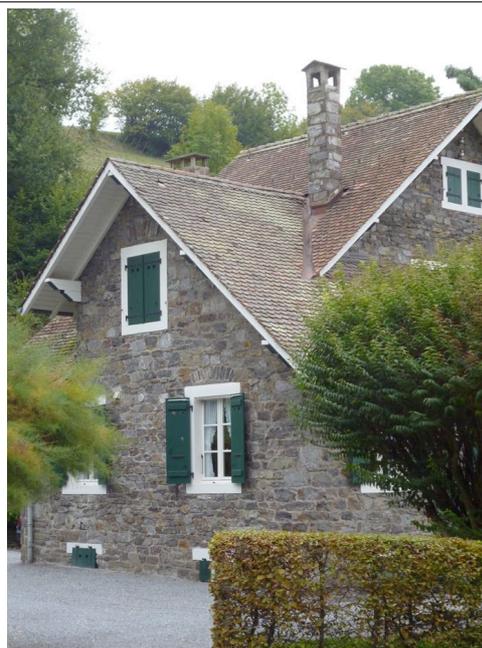
-



1 – façade ouest :



2 – façade sud :



3 – façade nord :

4 – façade est : non renseignée



5 – Annexes :

Villa n°7

Maison d'habitation à deux logements

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

122 chemin des Cèdres

Réf cadastrale : 3083 – 3085

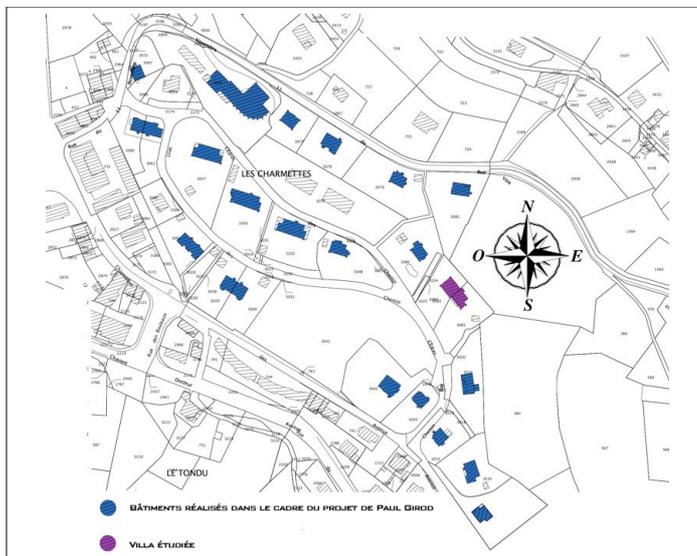
Propriétaires en 2011 :

M. Daniel Rousseau

Nombre de bâti : 3

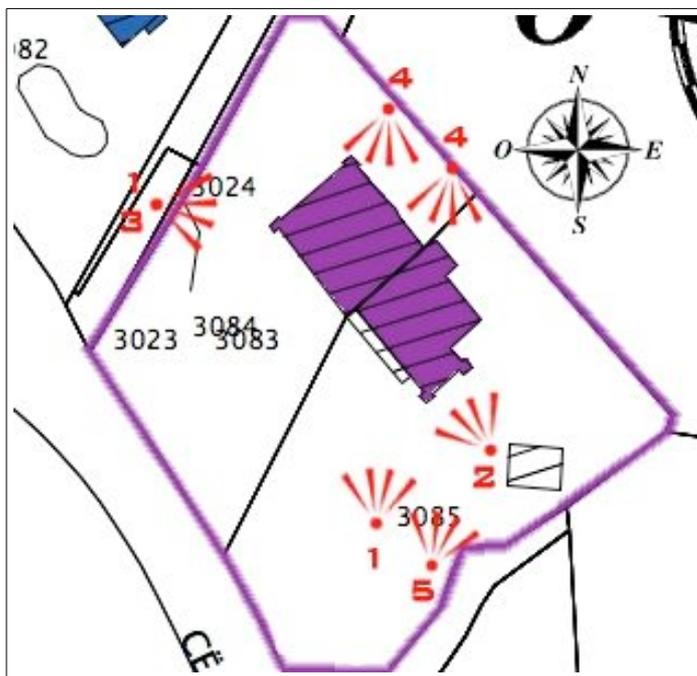
Caractère de l'édifice :

Villa à l'architecture d'inspiration néo-régionale. Elle présente des façades en pierre apparente (pierres locales). Elle se compose de deux ailes aux toits interpénétrés et couverts de tuiles-écailles. Une grande galerie se trouve à l'étage sur la façade sud-ouest et une véranda prend place au sud-est



Historique du bâtiment :

La maison est construite au début du XX^e siècle par l'usine. Il semblerait qu'elle soit dès alors constituée de deux logements sis l'un à côté de l'autre. En 1991 l'usine vend le bien, en priorité aux occupants.



Principes constructifs d'origine :

Élévations :

Les élévations sont a priori constituées d'un ensemble de mâchefer paré de pierre maçonnée au mortier bâtard et parsemé de boutisses.

Percements :

Les linteaux des ouvertures, portes et fenêtres, sont en chêne peint ; les huisseries sont constituées de fenêtres à petits carreaux en simple vitrage et d'ouvrants en chêne pour les portes...

La toiture :

Elle est complexe, couverte en tuile écaille et laisse apparaître des ouvertures au sud ouest et au nord ouest.

Autres :

Une galerie est présente sur l'un des logements qui longe sa portion de façade sud ouest à l'abri d'un débord de toiture.



État d'origine

Modifications essentielles et leur justification :

reprise de la galerie : Il semblerait en effet que le garde corps de cette dernière ait été repris

reprise de l'isolation thermique : au niveau des fenêtres notamment, mais conservant l'aspect de petits carreaux.

une reprise importante sur la façade nord ouest : La porte d'entrée notamment a été modifiée de manière significative.

reprise ponctuelle de la toiture : Notamment sur la façade sud-ouest.

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet

Date(s) de prises de vues : 22-09-2011

Emplacement : les photos ont été prises de l'extérieur de la propriété de Mm. Rousseau & Delière

Remarques complémentaires :

- Il semblerait que la polychromie des volets (Jaune et vert) soit arrivée après la livraison...



1 – façade sud ouest : elle est reprise, notamment sur la partie nord avec des volets roulants et des ferrures très apparentes sur les volets jaunes. La partie sud semble être moins modifiée.



2 – façade sud est :
Les doubles fenêtres sont bien visibles ainsi que les petits carreaux



3 – façade nord ouest : la fenêtre sise à droite de la porte d'entrée ainsi que la porte d'entrée ont été modifiées...



4 – façade nord est :



5 – Annexes :
Elles sont en bois essentiellement.

Villa n°8

Maison d'habitation à un logement

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

126, Chemin des Cèdres

Réf cadastrale : 3082

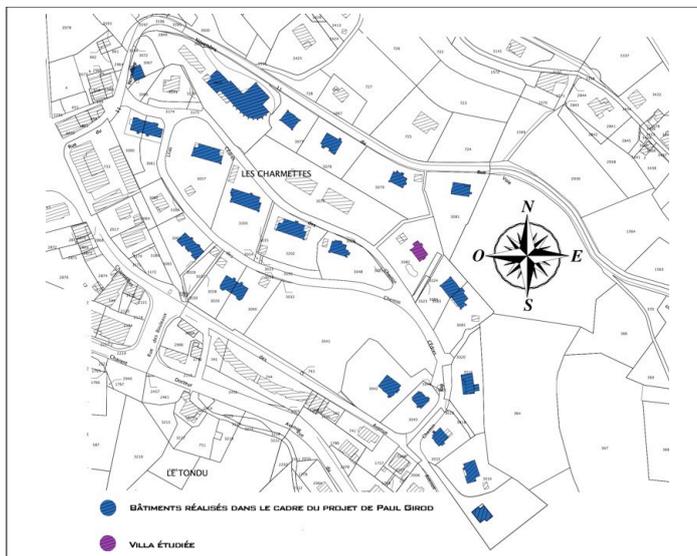
Propriétaires en 2011 :

M. Jean-Yves Cogne

Nombre de bâti : 2 + 1 piscine

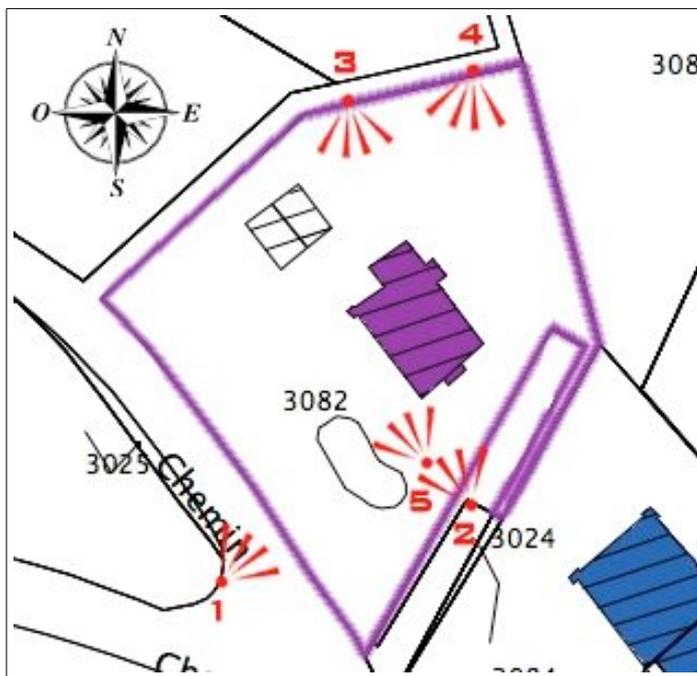
Caractère de l'édifice :

Villa à l'architecture néo-régionale. Elle présente des façades en pierre apparente d'extraction locale couvertes d'une toiture en tuiles-écailles avec demi croupe.



Historique du bâtiment :

La maison a été construite au début du XX^e siècle par l'usine. Elle s'élève sur deux niveaux plus combles et est destinée à recevoir un seul foyer. Assez rapidement ses élévations sud et la toiture afférentes sont modifiées (réhaussées) pour générer un volume supplémentaire que seule la brisure dans le pan sud de la toiture vient trahir. Plus tardivement une annexe en deux parties est créée pour accueillir les véhicules. En 1991 l'usine vend le bien, en priorité aux occupants.



Principes constructifs d'origine :

Élévations et enduits :

Les élévations sont *a priori* constituées d'un ensemble de mâchefer paré de pierre calibrées maçonnée au mortier bâtard et parsemé de boutisses.

Percements :

Les linteaux des ouvertures, portes et fenêtres, sont en chêne peint hormis pour la fenêtre surmonté d'un arc sur le pignon sud ouest. Les volets présentent un découpage sur la partie haute.

La toiture :

Elle comporte une demi croupe et présente une asymétrie marquée par un découpage notamment au nord avec un léger débord sur la moitié occidentale qui permet d'abriter une sorte de balcon ou loggia.



État d'origine

Modifications essentielles et leur justification :

Adjonction d'une annexe : annexe toute en bois comportant deux espaces « identiques » à l'origine destinés à accueillir des véhicules.

Eviction d'éléments de façade : la structure (balcon) située sous les percements du deuxième niveau a été enlevée (solidité, accès ?)...

Modification de la toiture : sur la partie sud est, un réhaussement de la maçonnerie a généré une rupture de pente.

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet

Date(s) de prises de vues : 22-09-2011

Emplacement : les photos ont été prises de l'extérieur de la propriété de M. Cogne.

Remarques complémentaires :

- la différence entre la façade sud est et les autres pose la question du choix des moyens destinés à occulter les percements...



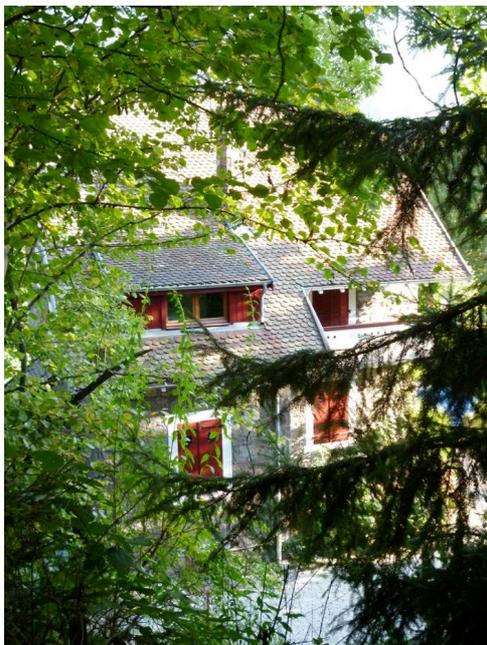
1 – façade sud ouest

Le réhaussement du goutereau sud se perçoit bien par la rupture de pente de la toiture.



2 – façade sud est :

Les volets roulants ont été placés sur les baies les plus grandes...



3 – façade nord ouest



4 – façade nord est



5 – l'annexe :

Villa n°9

Maison d'habitation à un logement

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

366, rue du 11 novembre

Réf cadastrale : 3081

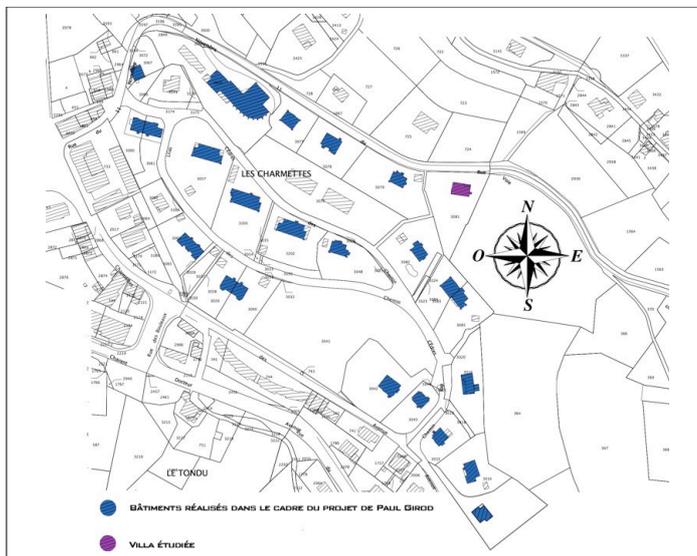
Propriétaires en 2011 :

M. Philippe de Terrasson de Montleau

Nombre de bâti : 2

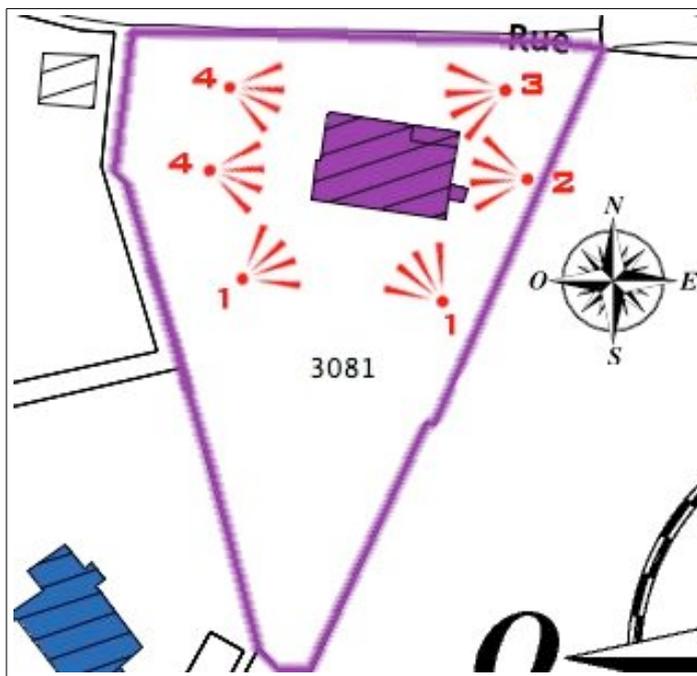
Caractère de l'édifice :

Villa à l'architecture d'inspiration néo-régionale. Elle présente des façades en pierre apparente extraites localement surmontées d'un grand toit en tuiles-écailles ; une terrasse couverte à l'angle sud-ouest, de grandes baies vitrées à petits carreaux à l'est et 3 petites fenêtres accolées à l'ouest.



Historique du bâtiment :

La maison a été construite au début du XX^e siècle par l'usine. Elle s'élève sur deux niveaux plus combles et est destinée à recevoir un seul foyer. Elle n'a jamais été remaniée ; notamment à l'intérieur, les boiseries sont cirées et non peintes, les vitres mêmes ont été conservées. En 1991 l'usine vend le bien, en priorité aux occupants.



Principes constructifs d'origine :

Élévations et enduits :

Les élévations sont a priori constituées d'un ensemble de mâchefer paré de pierre maçonnée au mortier bâtard et parsemé de boutisses.

La partie haute du pignon sud comporte un bardage en bois appliqué à partir du haut du deuxième niveau et qui se prolonge sur le côté est du deuxième niveau où le pan de toiture descend le plus bas (est).

Percements :

Les linteaux des ouvertures, portes et fenêtres, sont en chêne peint.

La toiture :

Elle est à deux pans et présente une asymétrie marquée ; son côté est étant plus long que son côté ouest.



État d'origine

Modifications essentielles et leur justification :

Création d'une annexe : une annexe a été construite avant l'arrivée de M. et Mme de Montleau et ces derniers l'ont agrandie légèrement sur le sud.

Reprise des sols des caves : ces sols ont été repris notamment pour réduire quelques phénomènes d'humidité.

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet

Date(s) de prises de vues : 22-09-2011

Emplacement : les photos ont été prises de l'intérieur de la propriété de M. de Montleau.

Remarques complémentaires :

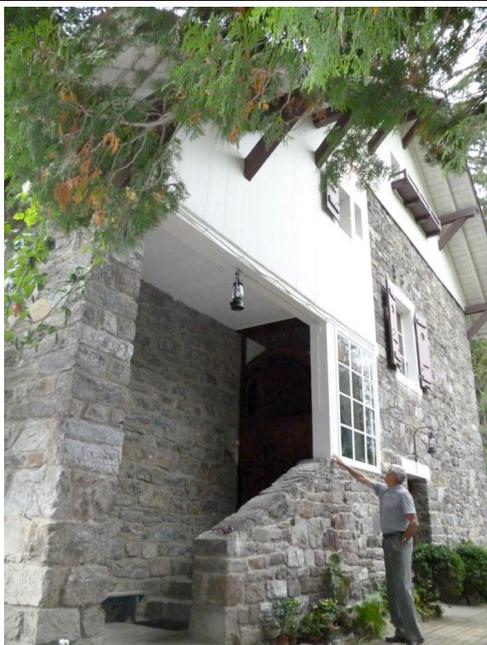
- cette maison fourmille de détails tant extérieur qu'intérieurs : les doubles fenêtres sur la partie amont de la façade est, le petit balconnet sous les petites fenêtres du salon sur la façade ouest, le poteau sculpté au niveau du perron....



1 – façade sud :



2 – façade est :



3 – façade nord :



4 – façade ouest :

C'est la façade qui présente le plus de détails, entre les palines ouvragées de la loggia, le petit balconnet qui souligne les trois fenêtres du salon, les contreforts, le petit parapet sur la fenêtre haute... le degré de finition est particulièrement poussé.



5 – Double fenêtre et annexe :



6 – Le paysage vu du salon :

la question des points de vue sur le paysage est ici particulièrement bien illustrée, même si huisseries et croisillons réduisent véritablement l'entrée de lumière.

Villa n°10

Maison d'habitation à un logement

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

334, rue du 11 novembre

Réf cadastrale : 3079

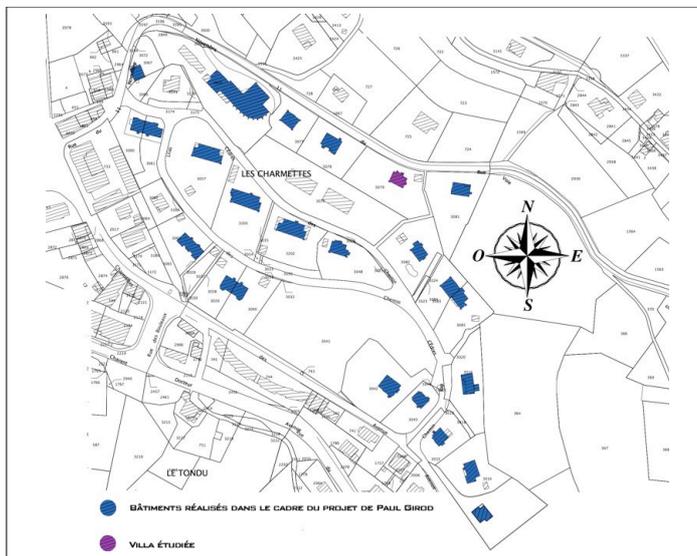
Propriétaires en 2011 :

M. Claude Jacquemin

Nombre de bâti : 2

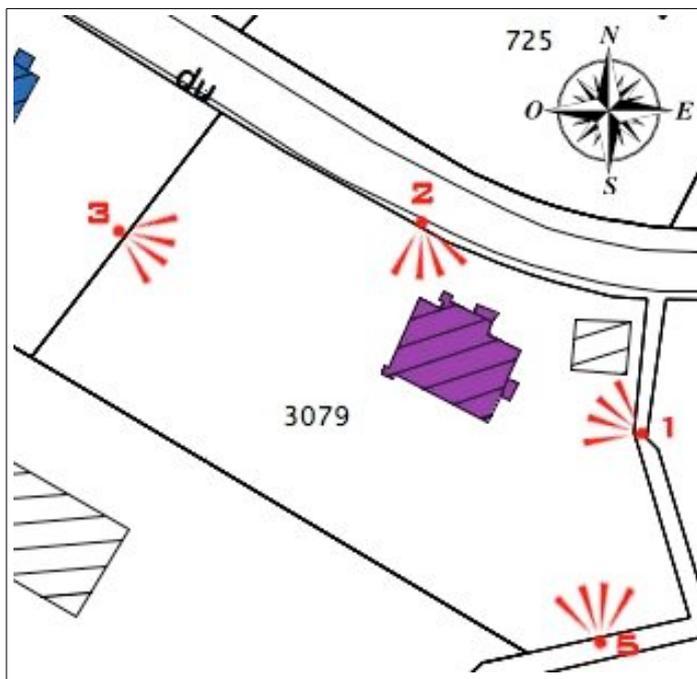
Caractère de l'édifice :

Villa à l'architecture d'inspiration néo-régionale. Elle présente un plan rectangulaire, des façades en pierre apparente d'extraction locale couvertes d'un toit à deux versants en tuiles-écailles et une baie vitrée à petits carreaux sur la façade sud-est.



Historique du bâtiment :

La maison a été construite au début du XX^e siècle par l'usine. Elle s'élève sur deux niveaux plus combles et est destinée à recevoir un seul foyer. En 1991 l'usine vend le bien, en priorité aux occupants.



Principes constructifs d'origine :

Élévations et enduits :

Les élévations sont a priori constituées d'un ensemble de mâchefer paré de pierres calibrées, maçonnées au mortier bâtard et parsemées de boutisses.

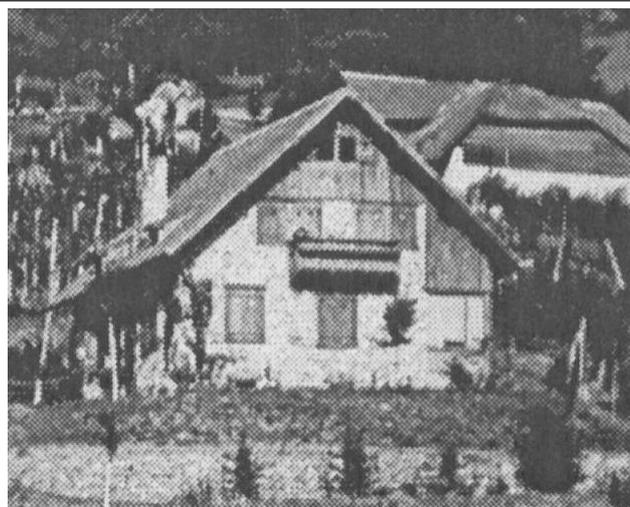
La partie haute du pignon aval présente un bardage en bois qui descend sur le côté sud.

Percements :

Les linteaux des ouvertures, portes et fenêtres, sont en chêne peint ; les volets présentent des découpes sur leur partie haute (cœur ou rond)...

La toiture :

Elle est à deux pans et présente deux petites ouvertures côté nord..



État d'origine

Modifications essentielles et leur justification :

Modification : non connue

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet

Date(s) de prises de vues : 22-09-2011

Emplacement : les photos ont été prises de l'extérieur de la propriété de M. Jacquemin.

Remarques complémentaires :

-



1 – façade est sud est



2 – façade nord nord est :



3 – façade ouest nord ouest

4 – façade sud sud ouest : non renseignée



5 Annexe :
En poteau / poutre, cette annexe ne comporte pas de mur ; elle ne sert qu'à abriter la voiture.

Villa n°11

Maison d'habitation à un logement

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

276, rue du 11 novembre

Réf cadastrale : 3078

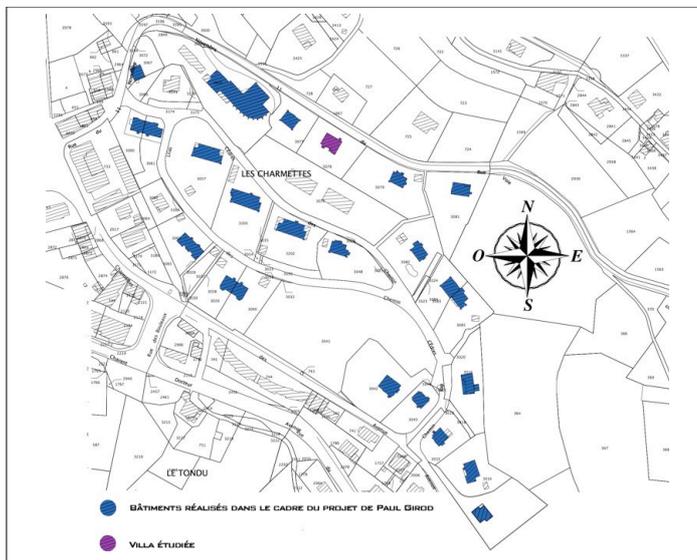
Propriétaires en 2011 :

M. Jean-Michel Hauser

Nombre de bâti : 1

Caractère de l'édifice :

Villa à l'architecture d'inspiration néo-régionale. Elle présente un plan rectangulaire, des façades en pierre apparente d'extraction locale surmontées d'un grand toit à deux versants en tuiles écailles, et une tour remarquable dans l'angle sud ouest qui forme un bow-window au rez-de-chaussée d'un balcon couvert à l'étage.



Historique du bâtiment :

La maison a été construite au début du XX^e siècle par l'usine. Elle s'élève sur deux niveaux plus combles et est destinée à recevoir un seul foyer. En 1991 l'usine vend le bien, en priorité aux occupants.



Principes constructifs d'origine :

Élévations et enduits :

Les élévations sont a priori constituées d'un ensemble de mâchefer paré de pierre maçonnée au mortier bâtard et parsemé de boutisses.

La partie nord du pignon aval présente un bow window s'élevant sur deux niveaux qu'une sorte de volume plus cubique vient contrebalancer au sud.

Percements :

Les linteaux des ouvertures, portes et fenêtres, sont en chêne peint.

La toiture :

Elle est à deux pans et présente deux petites ouvertures côté nord..



État d'origine

Modifications essentielles et leur justification :

Mise en place d'une isolation par l'extérieur : Mettant à profit la nécessité de reprise du bardage extérieur, le propriétaire actuel en a profité pour réaliser une isolation par l'extérieur.

Mise en place d'une isolation par l'intérieur : suivant différentes modalités (polystyrène, polystyrène extrudé, multicouches) pour améliorer le confort thermique et l'étanchéité de la maison.

Remplacement de toutes les huisseries et vitrages par des huisseries PVC et des doubles vitrages toujours pour améliorer le confort thermique.

Mise en place de volets roulants : sur la façade est sud est principalement... et surtout pour les grandes baies.

Percement d'une ouverture entre cuisine et salon : afin de connecter ces deux espaces autrement qu'avec un simple passe plats.

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet
Date(s) de prises de vues : 13-10-2011
Emplacement : les photos ont été prises de l'intérieur de la propriété de M. Hauser.

Remarques complémentaires :

-



1 – façade sud sud ouest



2 – façade est sud est :
On notera que les volets roulants sont plus discrets lorsque l'enrouleur se trouve à l'intérieur de la maison (cf fenêtre de droite en opposition aux baies de gauche). on note également la reprise des linteaux et meneau en couleur pour atténuer la disparition des découpages des baies...



3 – façade nord nord est



4 – façade ouest nord ouest



5 – détail : isolation par l'extérieur

Villa n°12

Maison d'habitation à un logement

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

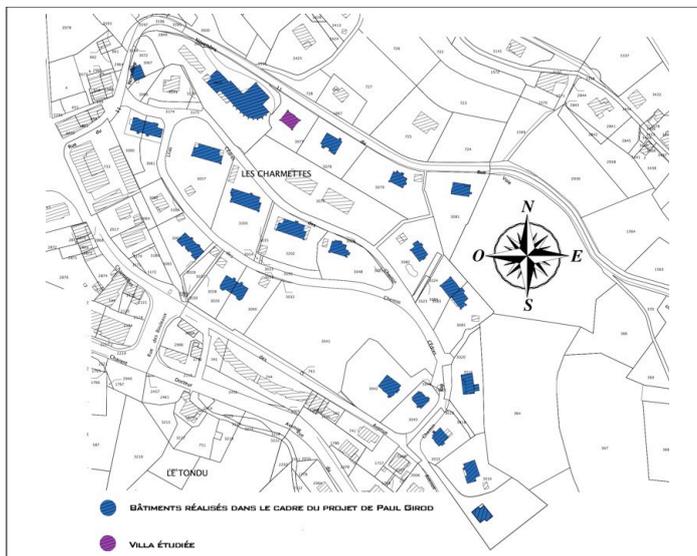
238, rue du 11 novembre

Réf cadastrale : 3077

Propriétaires en 2011 :

M. Robert Lafaye

Nombre de bâti : 1



Caractère de l'édifice :

Villa à l'architecture d'inspiration néo-régionale. Elle présente un plan rectangulaire, des façades en pierre apparente d'extraction locale couvertes d'un toit à deux versants en tuiles-écailles.

Historique du bâtiment :

La maison a été construite au début du XX^e siècle par l'usine. Elle s'élève sur deux niveaux plus combles et est destinée à recevoir un seul foyer. En 1991 l'usine vend le bien, en priorité aux occupants.



Principes constructifs d'origine :

Élévations et enduits :

Les élévations sont a priori constituées d'un ensemble de mâchefer paré de pierre maçonnée au mortier bâtard et parsemé de boutisses.

Percements :

Les linteaux des ouvertures, portes et fenêtres, sont en chêne peint ; les huisseries sont constituées de fenêtres à petits carreaux en simple vitrage et d'ouvrants en chêne pour les portes...

Le deuxième niveau présente, en façade sud ouest, des fenêtres à meneau...

La toiture :

Elle comporte deux demi-croupes. Le pan le plus conséquent, situé au sud est présente deux ouvertures somme toute modestes.



État d'origine

Modifications essentielles et leur justification :

Création d'une annexe : bien avant l'arrivée des propriétaires actuels, elle a la capacité d'abriter une voiture et bénéficie d'un petit auvent...

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet

Date(s) de prises de vues : 13-10-2011

Emplacement : les photos ont été prises de l'intérieur de la propriété de M. Lafaye.

Remarques complémentaires :

- les murs semblent se déliter ; il semble en effet que cette villa ne bénéficie pas de pierres calibrées comme nombre des autres et que les petites pierres placées entre les principales commencent à se déloger du mortier de chaux dans lequel elles étaient serties... A SURVEILLER.



1 – façade sud ouest



2 – façade sud est :



3 – façade nord ouest



4 – façade nord est



5 – annexe :
En bardage bois horizontal elle accueille une voiture en hiver et un atelier le reste du temps.



6 – les panneaux solaires :
Placés contre le mur de soutènement ils sont quasiment invisibles.

Villa n°14

Maison d'habitation à un logement

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

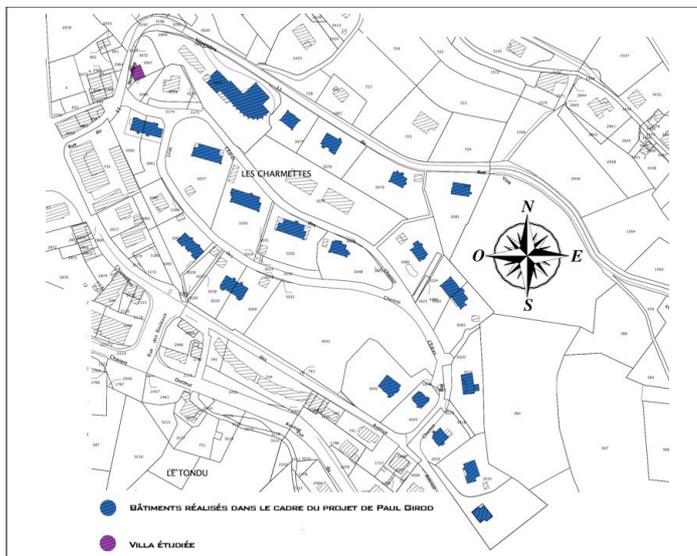
406chemin des Cèdres

Réf cadastrale : 3067 – 3069

Propriétaires en 2011 :

M. Yves Le Menestrel

Nombre de bâti : 1



Caractère de l'édifice :

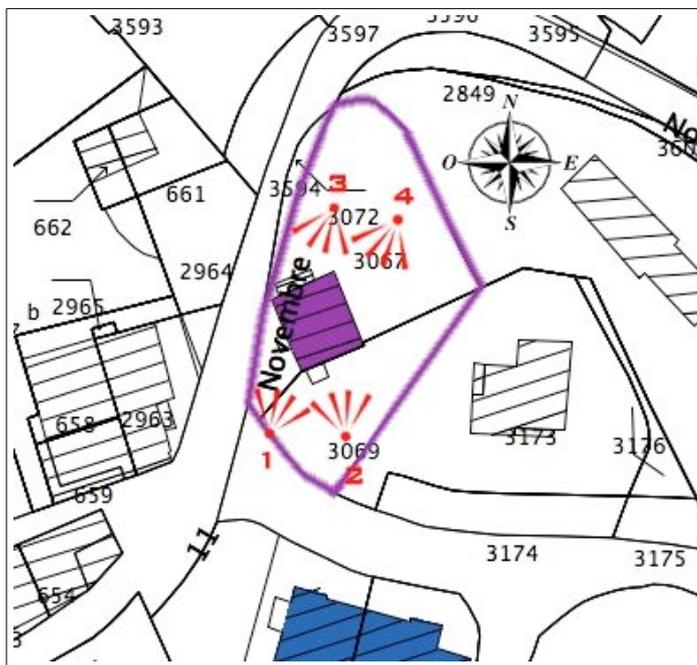
Ancienne fromagerie à l'architecture néo-régionale. Elle présente un toit à demi-croupes anciennement couvert de tuiles-écailles, des murs enduits et peints, des fenêtres rectangulaires et des fenêtres à arcs surbaissés disposés symétriquement. Quelques éléments de modénature agrémentent les façades comme les tours des fenêtres, le bandeau entre les étages.

Historique du bâtiment :

La maison a été construite au début du XX^e siècle par l'usine. Elle s'élève sur deux niveaux plus combles et accueille alors une fromagerie. À l'origine, ses murs sont enduits avec un enduit clair (blanc cassé) et les encadrements et volets présentent une teinte à peine plus sombre (bordeau marron)... A l'intérieur pas moins de 8 à 9 cheminées étaient présentes (selon les souvenirs de M. Le Menestrel).

En 1991 l'usine vend le bien, en priorité aux occupants qui font intervenir un architecte d'intérieur pour en améliorer le fonctionnement.

Aujourd'hui la maison a été ré-enduite et les couleurs de ces enduits reprennent pour l'essentiel la teinte ocre qui était présente sur l'école des Charmettes auparavant sise juste à côté. Les encadrements sont à peine plus foncés ; les volets ont quant à eux été peints en vert pour relever la teinte ocre...



Principes constructifs d'origine :

Élévations :

Au dessus d'un bandeau en parement de pierre, les élévations sont enduites de couleur claire (blanc cassé), et les encadrements sont en relief et de la même couleur foncée (bordeau marron) que les volets.

Percements :

Les percements sont variés et encadrés de manière plus ou moins prononcée (relief notamment et teinte plus sombre).

La toiture :

A, semble-t-il toujours (d'après la mémoire de monsieur le Menestrel) été couverte de tuiles mécaniques....

État d'origine

Non renseigné

Modifications essentielles et leur justification :

reprise de la distribution intérieure : principalement pour des raisons de fonctionnement

reprise de l'isolation thermique : toutes les fenêtres ont été reprises en double vitrage et l'isolation des murs à été réalisée par l'intérieur en polystyrène ø 8 cm...

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet

Date(s) de prises de vues : 22-09-2011

Emplacement : les photos ont été prises de l'intérieur de la propriété de M. Le Menestrel

Remarques complémentaires :

- La couleur de l'enduit reprend celle de l'ancienne école... elle peut choquer car un peu vive... pour autant, il semblerait que par le passé, l'enduit de la villa n°5 ait été de même un peu vif...



1 – façade sud ouest

Les encadrements des fenêtres sont en relief et leur partie haute présente un élément décoratif cintré.



2 – façade sud est :

De chaque côté et légèrement en dessous de la fenêtre de la cuisine (à droite), Monsieur Le Menestrel a placé deux cadrans solaires : un pour l'été et l'autre pour l'hiver.



3 – façade nord ouest



4 – façade nord est

Le long de ces deux dernières façades, le parement de pierre que surmonte la partie enduite des élévations est rendu très discret.

Villa n°15

Maison d'habitation à un logement

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

199 chemin des Cèdres

Réf cadastrale : 3048

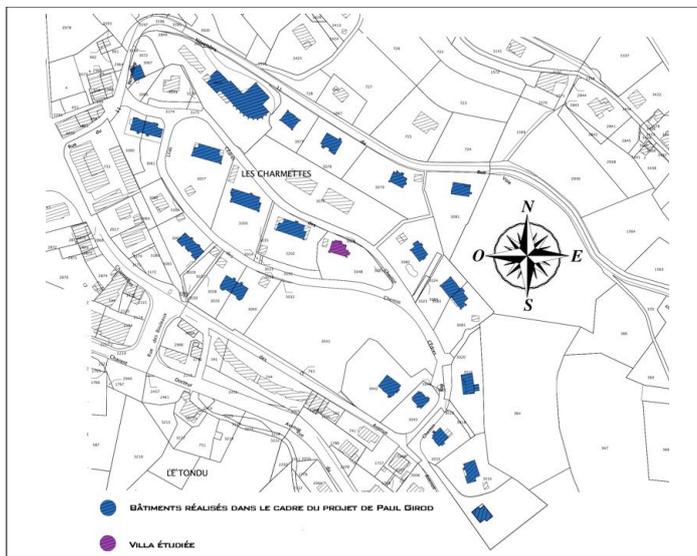
Propriétaires en 2011 :

M. Jean-Pierre Morelon

Nombre de bâti : 2

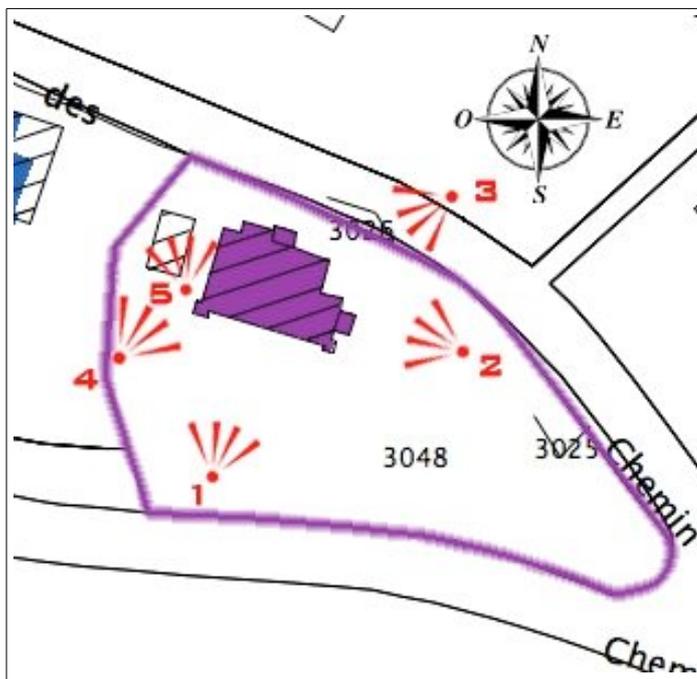
Caractère de l'édifice :

Villa à l'architecture néo-régionale. Elle présente des façades en pierre apparente d'origine locale couvertes d'une grande toiture en tuiles-écailles avec demi-croupe. Elle comporte peu d'éléments de décor : encadrement des baies, volets, un balcon, une tour de l'escalier à l'arrière.



Historique du bâtiment :

La maison a été construite au début du XX^e siècle par l'usine. Elle s'élève sur deux puis trois niveaux plus combles et est destinée à recevoir un seul foyer. Les murs en pierre apparente présentent un jointoiment plus clair que les autres. En 1991 l'usine vend le bien, en priorité aux occupants. Aujourd'hui.



Principes constructifs d'origine :

Élévations et enduits :

Les élévations sont a priori en mâchefer paré de pierres calibrées : trois des 4 angles présentent un contrefort sur l'angle.

La façade sud présente un bardage bois au dessus et à droite des fenêtres du deuxième niveau, ce dernier rompant la symétrie de la façade..

Percements :

Les ouvertures sont rectangulaires et verticales ; leurs encadrements sont en chêne peint en blanc. Sur la façade sud, elles présentent un meneau.

La toiture :

Elle est à deux pans avec des demi croupes et deux percements situés sur chaque pan.



État d'origine

Modifications essentielles et leur justification :

extension de la maçonnerie au sud est : principalement pour gagner de la place sur deux niveaux ; cette extension a nécessité le déplacement ou la création d'un contrefort sur l'angle en cet endroit.

re-haussement : l'ensemble du bâtiment a été surélevé pour permettre la création d'un troisième niveau et l'extension du deuxième niveau.

Isolation thermique : pour l'instant très ponctuelle car les propriétaires souhaitent garder le bâtiment dans son jus.

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet

Date(s) de prises de vues : 22-09-2011 / 05-10 2011

Emplacement : les photos ont été prises de l'intérieur de la propriété de M. Morelon.

Remarques complémentaires :

- l'extension et le réhaussement semblent avoir eu lieu assez rapidement après la construction du bâtiment initial.
- les joints plus clairs que ceux des autres maisons semblent résulter d'un test lors de la conception.



1 – façade sud :

Le parti pris de la couleur des volets a été pris par Madame Morelon au regard des couleurs déjà présents dans le quartier.
L'extension se distingue particulièrement sur la photo suivante par le changement de couleur du matériau de couverture de la toiture.



2 – façade est :



3 – façade nord :



4 – façade ouest :



5 – annexe : en ossature bois sur dalle béton... préexistante.

6 – détails constructifs :

Ils sont particulièrement soignés, des poignées de porte aux contreforts sur les angles sans oublier les sculptures présentes sur de nombreux poteaux tant intérieurs qu'extérieurs.



Villa n°16

Maison d'habitation à cinq logements

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

221 chemin des Cèdres

Réf cadastrale : 3202

Propriétaires en 2011 :

MM. Jean Orset, Patrick Bouveyron, Jean-Louis Vincent, Roland Simon, Jean-Pierre Bardou

Nombre de bâti : 2

Caractère de l'édifice :

Villa à l'architecture néo-régionale. Elle présente des façades en pierre apparente d'origine locale couvertes d'une grande toiture en tuiles-écailles avec demi-croupe. Elle comporte peu d'éléments de décor : encadrements des baies, volets, grand balcon, fenêtres à arcs en plein cintre aux extrémités du pignon sud.

Historique du bâtiment :

Des plans modifiés du bâtiment datent de 1909. Il est à l'origine composé de 3 logements (1 par niveau avec des chambres de bonne dans les combles) puis de 5 logements (2 par étage) plus 1 au 2^e. Il semblerait que rapidement l'usine ait décidé de l'agrandir à chaque extrémité afin d'obtenir un plan rectangulaire. Ces modifications ont permis d'offrir une pièce supplémentaire et une entrée indépendante pour les appartements du rez-de-chaussée et une pièce et un placard supplémentaires pour ceux des étages. Ces extensions sont difficilement perceptibles car réalisées avec les mêmes matériaux et les mêmes techniques ; par ailleurs des efforts ont été réalisés pour préserver la symétrie. En 1991 l'usine vend le bien, en priorité aux occupants.

Principes constructifs d'origine :

Élévations :

Les élévations sont a priori constituées d'un ensemble de mâchefer paré de pierre maçonnée au mortier bâtard et parsemé de boutisses. La symétrie présente sur les façades principales fait fi des percements de la montée d'escaliers façade nord.

Percements :

Les linteaux des ouvertures, portes et fenêtres, sont en chêne peint (vert et blanc) ; les huisseries sont constituées de fenêtres à petits carreaux en simple vitrage et d'ouvrants en chêne pour les portes...

La toiture :

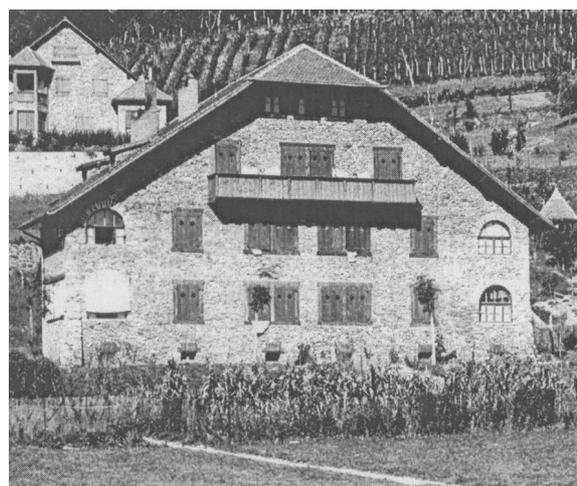
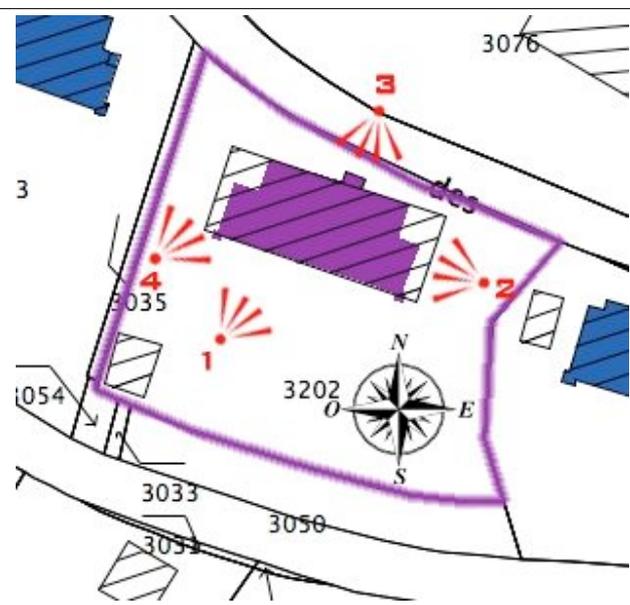
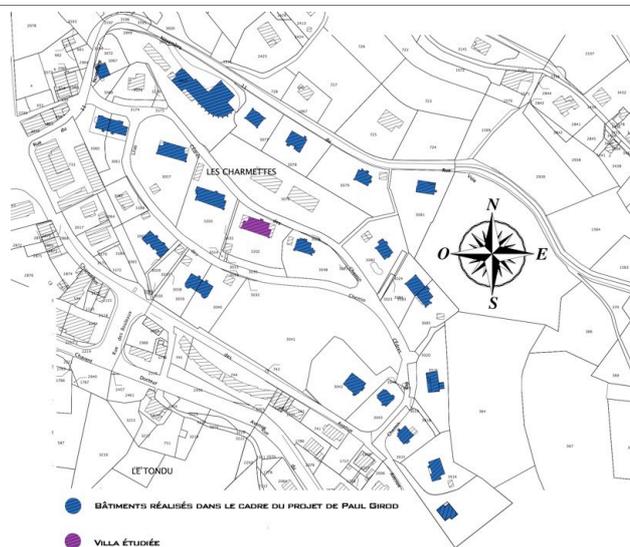
Elle est à deux pans et couverte en tuiles écailles.

Modifications essentielles et leur justification :

agrandissement : principalement pour améliorer les conditions de vie a induit la transformation de la toiture.

reprise de l'isolation thermique et phonique : au niveau des planchers essentiellement et des vitrages (passage au double vitrage).

confortement du bâtiment : il semblerait que la stabilité des agrandissements bâtiment à l'est mais aussi et surtout à l'ouest soit remise en question. des fissures sont visibles à l'intérieur des appartements et des travaux sont à prévoir.



État d'origine

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet

Date(s) de prises de vues : 15-09-2011

Emplacement : les photos ont été prises de l'intérieur de la propriété de Mr Orset, Bouveyron, Vincent, Simon, Bardou.

Remarques complémentaires :

- les haies n'existaient pas à l'origine.
- Le syndic de copropriété est un syndic bénévole « tournant ». les décisions sont prises de manière à conserver l'identité du bâtiment.
- la construction des annexes est très discrète, seules des pierres de chaînage encore présentes et les fissures liées à l'instabilité témoignent de leur présence.



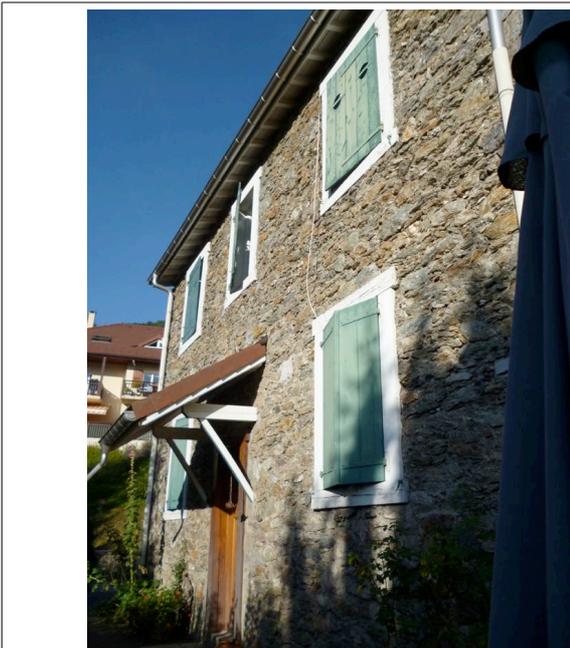
1 – façade sud

Les volets roulants ont été rajoutés sur la propriété du rez-de-chaussée occidental du fait de la procédure un peu complexe de fermeture des volets.

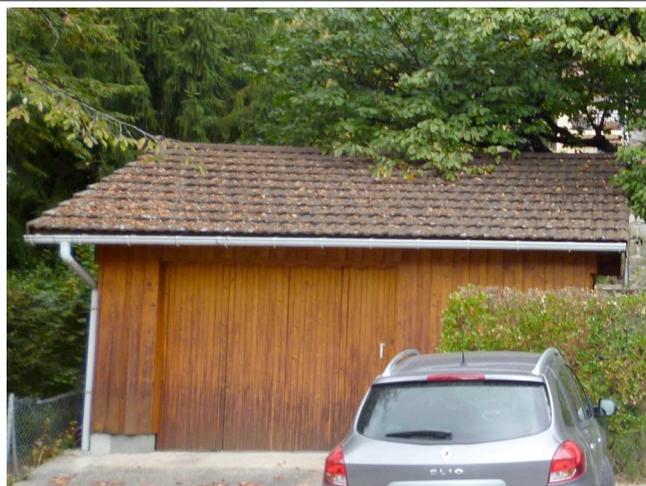


2 – façade est :

3 – façade nord
Les départs des extensions sont perceptibles au niveau des brisures de toiture.



4 – façade ouest :



6 – Annexe :

L'annexe est en bordure de parcelle sur la partie basse de la copropriété, elle offre une place de stationnement couvert et se présente sous la forme d'un système poteau poutre sur dalle béton.

Villa n°17

Maison d'habitation à trois logements

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

279 chemin des Cèdres

Réf cadastrale : 3203

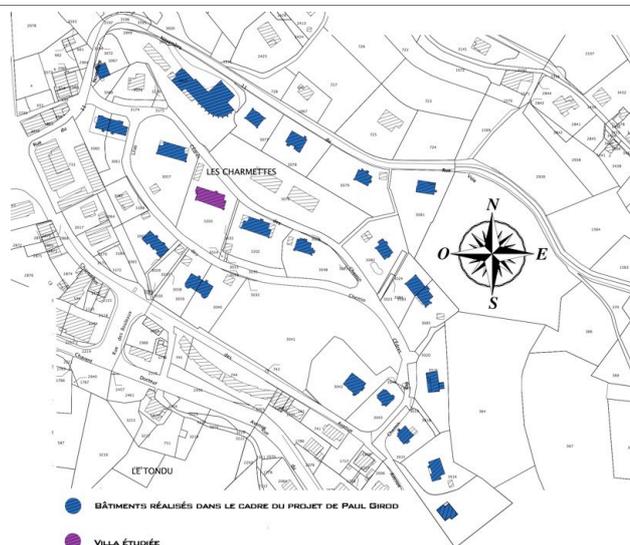
Propriétaires en 2011 :

M. Mme. Collette Vinot, Aurélien Brun, Raphaël Auguste

Nombre de bâti : 2

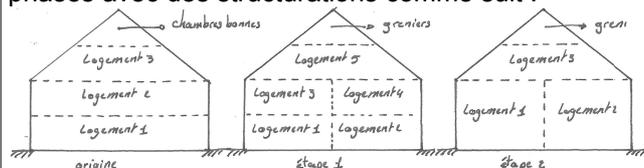
Caractère de l'édifice :

Villa à l'architecture néo-régionale. Elle présente des façades en pierre apparente d'origine locale couvertes d'une grande toiture en tuiles-écailles avec demi-croupe. Elle comporte peu d'éléments de décor : encadrements des baies, volets, grand balcon, fenêtres à arcs en plein cintre aux extrémités du pignon sud.

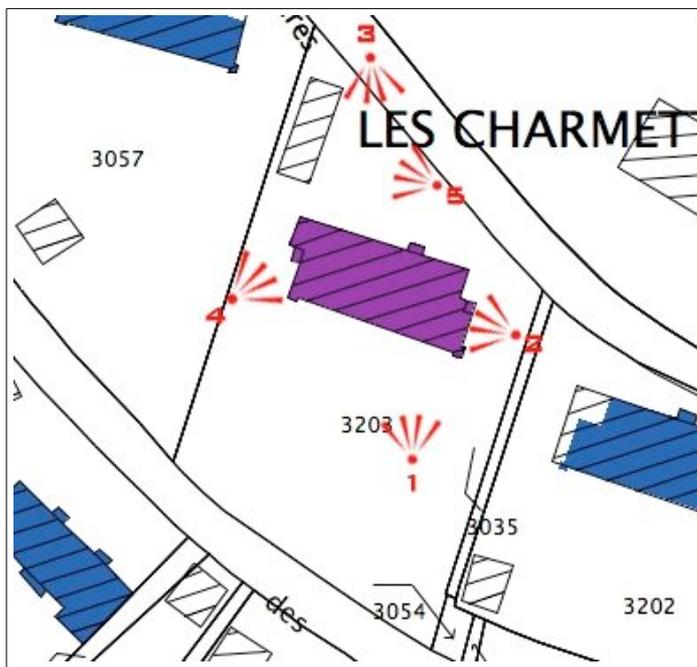


Historique du bâtiment :

D'après Georges Ajoux, le bâtiment date de 1908. Il est à l'origine composé de 3 logements (1 par étage) plus des chambres de bonne dans les combles. Les modifications survenues par la suite ne sont pas très claires. Le bâtiment a perdu sa symétrie très rapidement sur la partie occidentale ; en revanche la partie orientale a conservé la forme d'origine. L'évolution de l'occupation du bâtiment présente trois phases avec des structures comme suit :



En 1991 l'usine vend le bien, en priorité aux occupants.



Principes constructifs d'origine :

Élévations :

Les élévations sont a priori constituées d'un ensemble de mâchefer paré de pierre maçonnée au mortier bâtard et parsemé de boutisses. La symétrie présente sur les façades principales fait fi des percements de la montée d'escaliers façade nord.

Percements :

Les linteaux des ouvertures, portes et fenêtres, sont en chêne peint (jaune et blanc) ; les huisseries sont constituées de fenêtres à petits carreaux en simple vitrage et d'ouvrants en chêne pour les portes...

La toiture :

Elle est à deux pans et couverte en tuiles écailles.



État d'origine

Modifications essentielles et leur justification :

nouvelle répartition et agrandissement des logements : principalement du fait de l'augmentation du nombre de cadres de l'usine et des carences en isolation phonique, pour améliorer les conditions de vie... a induit la transformation de la toiture.

reprise de l'isolation thermique et phonique : au niveau des planchers essentiellement et des vitrages (passage au double vitrage).

Annexe : création d'une annexe commune.

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet

Date(s) de prises de vues : 15-09-2011

Emplacement : les photos ont été prises de l'extérieur de la propriété de Mrs. Vinot, Brun & Auguste.

Remarques complémentaires :

- Il semblerait que la couleur jaune pour les volets soit apparue après coup.



1 – façade sud



3 – façade nord
l'extension sur un seul niveau se voit sur la droite. les matériaux sont identiques.



2 – façade est : est intacte. il semblerait que, hormis le couvrement qui a été repris le reste soit natif. (pilier en chêne, etc...) les volets roulants sont présents des deux côtés... façade est et façade ouest.



4 – façade ouest



5 – Annexe nord :
Bel exemple d'annexe collective : 4 places de stationnement dont 1 fermée.

Villa n°18

Maison d'habitation à trois logements

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

309-323-327 chemin des Cèdres

Réf cadastrale : 3057

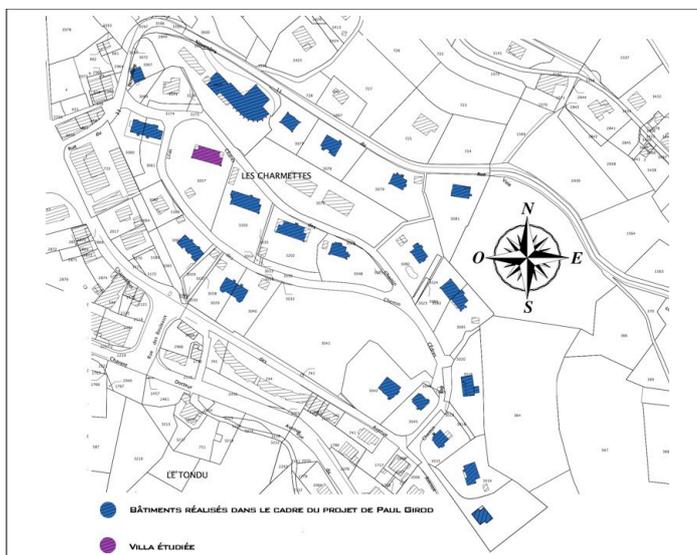
Propriétaires en 2011 :

M. Jean-Marc Coral, Pierre Barberis, Jean-Marc Frisch

Nombre de bâti : 5

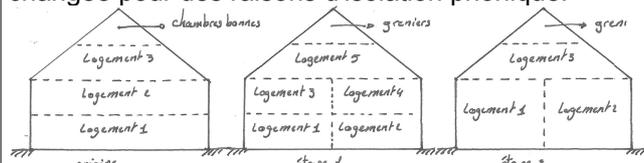
Caractère de l'édifice :

Villa à l'architecture néo-régionale. Elle présente des façades en pierre apparente d'origine locale couvertes d'une grande toiture en tuiles-écailles avec demi-croupe. Elle comporte peu d'éléments de décor : encadrements des baies, volets, grand balcon, fenêtres à arcs en plein cintre aux extrémités du pignon sud.

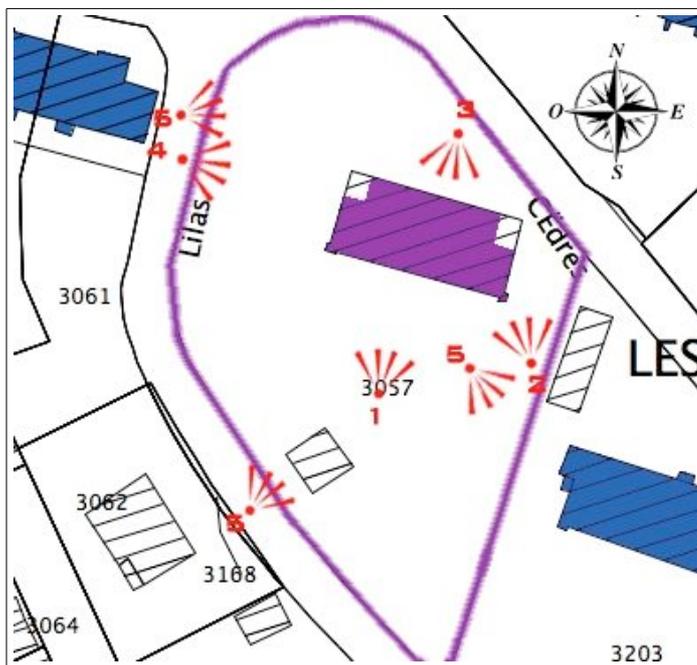
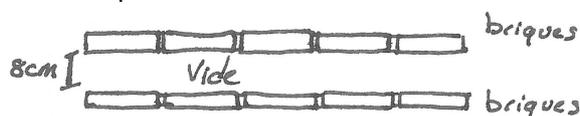


Historique du bâtiment :

Les plans du bâtiment datent de 1909 ; le bâtiment comprend alors 3 logements (1 par niveau) avec des chambres de bonne dans les combles. Mais rapidement les appartements des deux premiers niveaux sont partagés en deux pour obtenir 5 Logements. Aujourd'hui le bâtiment accueille à nouveau trois logements mais leur disposition a changé pour des raisons d'isolation phonique.



le cloisonnement entre les logements bas évoqué plus loin se présente comme suit :



Principes constructifs d'origine :

Élévations :

Les élévations sont a priori constituées d'un ensemble de mâchefer paré de pierre maçonnée au mortier bâtard et parsemé de boutisses.

La symétrie présente sur les façades principales fait fi des percements de la montée d'escaliers façade nord.

Percements :

Les linteaux des ouvertures, portes et fenêtres, sont en chêne peint (jaune et blanc) ; les huisseries sont constituées de fenêtres à petits carreaux en simple vitrage et d'ouvrants en chêne pour les portes...

La toiture :

Elle est à deux pans et couverte en tuiles écailles.



État d'origine

Modifications essentielles et leur justification :

nouvelle répartition et agrandissement des logements : principalement du fait de l'augmentation du nombre de cadre dans l'entreprise.

reprise de l'isolation thermique et phonique : au niveau des planchers essentiellement et des vitrages (passage au double vitrage). Les double fenêtre peuvent être délaissées pour raisons pratiques.

cloisonnement : entre les deux appartements bas, le cloisonnement est constitué de deux murs en briques séparés par une lame d'air d'environ 8 cm.

annexes : 4 annexes ont été créées. les 2 plus imposantes abritent chacune deux garages, les 2 autres sont des petits abris de jardin.

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet

Date(s) de prises de vues : 22-09-2011

Emplacement : les photos ont été prises de l'intérieur de la propriété de M. Barberis, Coral et Frisch.

Remarques complémentaires :

- le syndic est un syndic bénévole conduit actuellement par Mme Frisch.
- la question qui va se poser est celle de l'emplacement des panneaux solaires thermiques.



1 – façade sud

Elle n'est quasiment pas modifiée ; les balcons du 2^e niveau ont été créés lors du passage de 3 à 5 logements (ils n'apparaissent pas sur la photo d'origine).

L'agrandissement se remarque grâce à la brisure de la toiture, cette façade semble remettre en question la validité de la superposition de cadastre qui doit plus s'approcher de la 221 chemin des Cèdres.



2 – façade est :



3 – façade nord



4 – façade ouest

une terrasse démarre dans l'angle sud ouest... elle est en pierres plates agencées et maçonnées.



5 – Annexes 1, 2 et 3 :

nombreuses et variées l'ensemble des propriétaires a profité de la dimension du terrain. en privilégiant de petits bâtiments en bois.

Villa n°19

Maison d'habitation à deux logements

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

391, Chemin des Cèdres

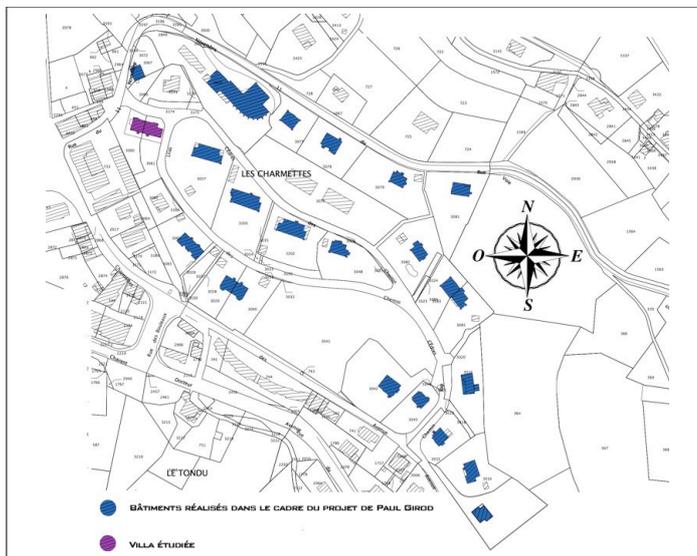
2, Chemin des Lilas

Réf cadastrale : 3060 et 3061

Propriétaires en 2011 :

MM. Le Duc, Guyader

Nombre de bâti : 1



Caractère de l'édifice :

Cette grande maison de 2 logements comporte un toit en tuiles-écailles et de demi-croupes. Les façades sont enduites et font apparaître une distribution symétrique des portes, fenêtres et balcons.

Historique du bâtiment :

La maison a été construite au début du XX^e siècle par l'usine. Elle s'élève sur deux niveaux plus combles et est destinée à recevoir un seul foyer. En 1991 l'usine vend le bien, en priorité aux occupants or le locataire de l'appartement occidental de ce bâtiment n'a pas souhaité acquérir le bien et c'est un ouvrier tiré au sort dans une liste d'intéressé qui a obtenu ce bien. En 2002, suite à un accident de la vie, l'appartement sis sur la partie occidentale du bâtiment a du être mis aux normes d'accessibilité pour personne à mobilité réduite et un ascenseur a été plaqué sur la façade ouest. La cuisine a également été réaménagée et agrandie en prenant sur un débarras.



Principes constructifs d'origine :

Élévations et enduits :

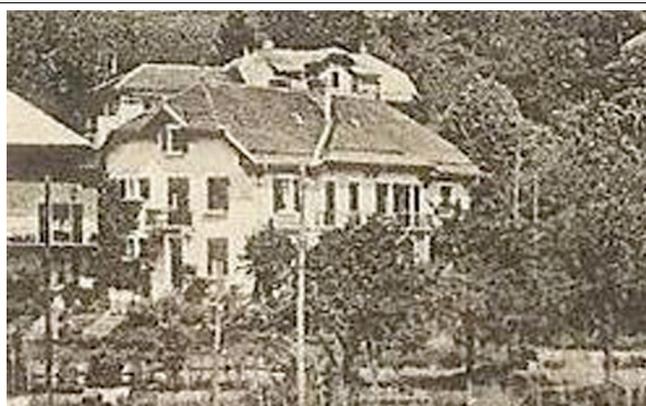
Les élévations sont enduites de blanc cassé.

Percements :

Très nombreux leurs encadrements sont en relief mais de la même teinte que le reste du bâtiment.

La toiture :

Elle est symétrique complexe sous la forme d'un pavillon allongé..



État d'origine

Modifications essentielles et leur justification :

Modifications de toiture : elles se présentent toutes les deux sous la forme de chiens assis sur versant nord et sur versant sud, sur la partie ouest pour le premier et sur la partie est pour le second... Elles rompent la symétrie de la toiture et ont été créées pour accroître l'espace disponible sous comble.

Adjonction d'un ascenseur façade ouest : Cette adjonction se présente sous la forme d'une excroissance remarquablement intégrée (réalisée par un maître d'œuvre). Elle est liée à un accident vécu par madame le Duc qui lui a réduit sa mobilité.

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet

Date(s) de prises de vues : 22-09-2011

Emplacement : les photos ont été prises de l'intérieur de la propriété de Mme. Le Duc

Remarques complémentaires :

- les principales reprises sont liées à des histoires de vie et à des besoin d'espaces complémentaires.



1 – façade sud ouest :

C'est la façade sur jardin ; elle a été légèrement modifiée en toiture (chien assis). Elle présente, malgré ça encore une belle symétrie.



2 – façade sud est :



3 – façade nord est :

Sur l'ouest, les extensions sont constituées d'une qui semble être d'origine et d'une seconde qui abrite l'ascenseur qui permet à madame le Duc d'accéder à son logement.

Il a été réalisé à l'aide d'un maître d'œuvre.

La toiture a été modifiée pour accroître l'espace sous comble.



4 – façade nord ouest :

5 – L'ascenseur :
Indispensable pour permettre à madame Le Duc de rejoindre les niveaux (rez de chaussée (surrélévé de 1m) et étage).



6 – Rampe d'accès au jardin :

Villa n°20

Maison d'habitation à deux logements

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

88 – 104 chemin des Lilas

Réf cadastrale : 3063-3029-3066

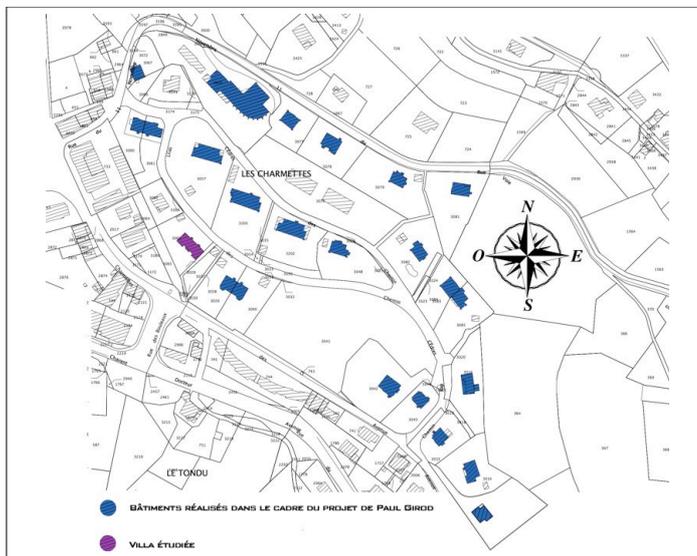
Propriétaires en 2011 :

MM. Jacques Aymonod, Christian Soulet

Nombre de bâti : 3

Caractère de l'édifice :

Grande maison d'inspiration néo-régionale en pierre apparente d'origine locale, couverte d'une grande toiture en tuiles-écailles avec demi-croupes et quelques éléments particuliers de décor : balcon galerie, denêtres à arcs en plein cintre, œils de bœuf.

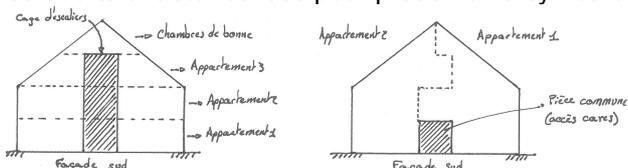


Historique du bâtiment :

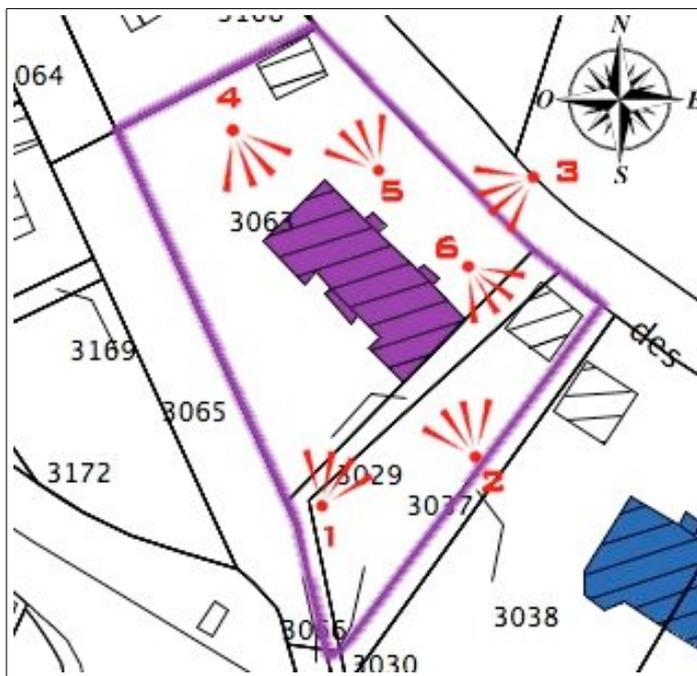
La maison a été construite au début du XX^e siècle par l'usine. Elle est alors constituée de trois logements, un par niveau avec deux chambres de bonne sous les combles.

En 1979, l'insuffisance d'isolation phonique conduit l'usine à ré-agencer les logements pour aboutir à une division verticale en deux logements.

Disparition de la cage d'escaliers – création d'escaliers intérieurs propres à chaque logement – transformation des chambres de bonne en greniers ; des efforts ont été réalisés pour préserver la symétrie.



En 1991 l'usine vend le bien, en priorité aux occupants.



Principes constructifs d'origine :

Élévations :

Les élévations sont a priori constituées d'un ensemble de mâchefer paré de pierre maçonnée au mortier bâtard et parsemé de boutisses.

Percements :

Les linteaux des ouvertures, portes et fenêtres, sont en chêne peint ; les huisseries sont constituées de fenêtres à petits carreaux en simple vitrage et d'ouvrants en chêne pour les portes...

La toiture :

Elle est à deux pans et couverte en tuiles écailles.



État d'origine

Modifications essentielles et leur justification :

redistribution des logements : principalement pour des raisons d'accoustique

reprise de l'isolation thermique : au niveau des fenêtres notamment, survitrage, puis double vitrage conservant l'aspect de petits carreaux – au niveau des murs, isolation par l'intérieur...

confortement du bâtiment sur sa façade nord ouest : pour des raisons de stabilité du bâtiment

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet

Date(s) de prises de vues : 15-09-2011

Emplacement : les photos ont été prises de l'intérieur de la propriété de Mr Aymonod et Soulet.

Remarques complémentaires :

- les haies n'existaient pas à l'origine.
- il n'y a pas de syndicat de copropriété, néanmoins les décisions sont prises collégialement et leur principe de base est de conserver l'identité extérieure du bâtiment.
- construites en même temps, les annexes ont elles aussi fait l'objet d'un effort destiné à conserver la symétrie...



1 – façade sud ouest
Les fenêtres en arc représentent l'emplacement de l'ancienne montée d'escalier commune. Les couleurs des volets n'ont pas changé.



2 – façade sud est

Les souches de cheminées ont été reprises suite aux effondrements liés aux tempêtes successives (1999 – 2000) en même temps que la toiture. Les tuiles écailles ont été remplacées par des tuiles mécaniques écailles.

Les pierres blanches qui constituent les chaînages d'angles mais aussi la partie basse de la maçonnerie proviendraient du chemin de fer.



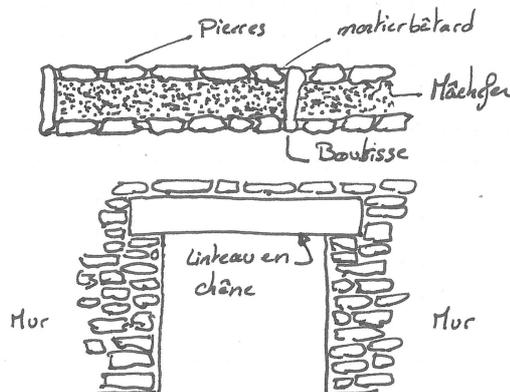
3 – façade nord est
La porte et la fenêtre qui lui est attenante sont des modifications suite au remaniement de 1971.
Les auvents ont été rajoutés simultanément en concertation entre les deux propriétaires dans un souci de préservation de la symétrie, des matériaux et des couleurs.



4 – façade nord est
Les trois contreforts permettent de stabiliser le bâtiment ils ont été réalisés dans des teintes similaires avec un plaquage approchant.



5 et 6 – Annexes



Détails constructifs

Villa n°21

Maison d'habitation à deux logements

Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

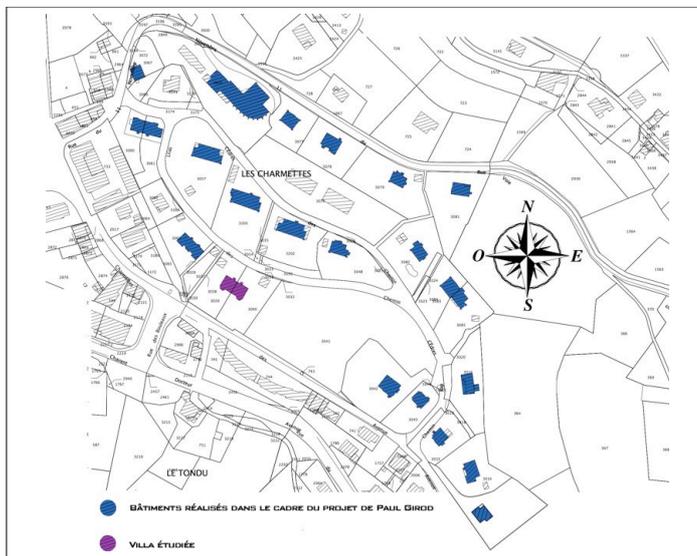
136 chemin des Lilas

Réf cadastrale : 3039-3040

Propriétaires en 2011 :

MM. Jean-Claude Orsati, Jean-François Delorme

Nombre de bâti : 3

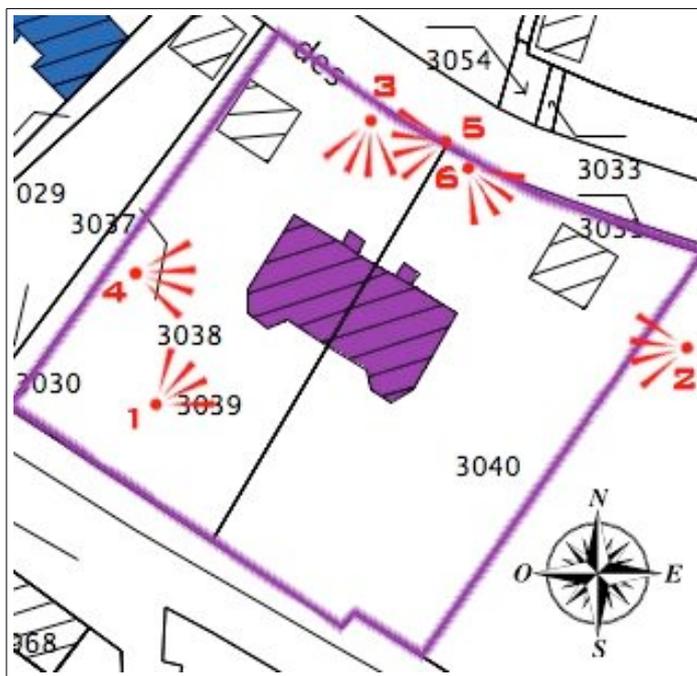


Caractère de l'édifice :

Grande maison de 2 logements, d'inspiration néo-régionale en pierre apparente d'origine locale, couverte d'un grand toit en tuiles-écaille, avec quelques éléments particuliers de décor : encadrement des fenêtres, lucarnes, bow window, auvents.

Historique du bâtiment :

La maison a été construite au début du XX^e siècle par l'usine. Elle est alors constituée de deux logements répartis de part et d'autre d'un axe de symétrie coupant le bâtiment dans sa largeur. Deux chambres de bonne sont présentes sous les combles. En 1991 l'usine vend le bien, en priorité aux occupants. En 1996 le deuxième garage est construit.



Principes constructifs d'origine :

Élévations :

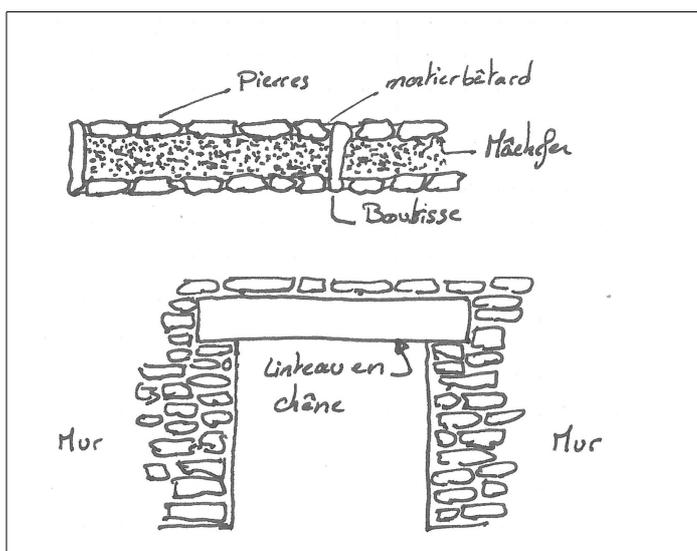
Les élévations sont a priori constituées d'un ensemble de mâchefer paré de pierre maçonnée au mortier bâtard et parsemé de boutisses. Le mur mitoyen est en tout venant paré de briques ; il comprend 8 souches de cheminées.

Percements :

Les linteaux des ouvertures, portes et fenêtres, sont en chêne peint ; les huisseries sont constituées de fenêtres à petits carreaux en simple vitrage et d'ouvrants en chêne pour les portes... la façade nord-nord-est comprend des doubles fenêtres pour les montées d'escalier et les cuisines.

La toiture :

Elle est de forme complexe et couverte en tuiles écailles.



Modifications essentielles et leur justification :

mise en place d'auvents : principalement pour des raisons de sécurité au niveau des portes d'entrée

reprise de l'isolation thermique : au niveau des fenêtres double vitrage conservant l'aspect de petits carreaux ; sur l'habitation nord au moins les doubles fenêtres sont conservées – au niveau des murs, isolation par l'intérieur...

mise en place d'escaliers et nouveaux percements : pour des raisons de confort

Repérage photographique

Photographe : Cédrik Valet

Date(s) de prises de vues : 15-09-2011

Emplacement : les photos ont été prises de l'intérieur de la propriété de Mr Orsati.

Remarques complémentaires :

- les haies n'existaient pas à l'origine.
- il n'y a pas de syndic de copropriété, néanmoins les décisions sont prises collégalement et leur principe de base est de conserver l'identité extérieure du bâtiment.
- la construction des annexes a échappé à la règle précédente.
- Au niveau des couleurs, la couleur la plus ancienne connue (pour les volets) est le bordeaux, puis ils ont été bleus, puis verts.



1 – façade sud sud-ouest

La porte fenêtre est un percement modifié ; les escaliers pour y accéder ont été rajoutés.



2 – façade sud est :



3 – façade nord nord-est

La fenêtre située en haut à droite est un nouveau percement. L'auvent au dessus de la porte d'entrée a été rajouté et une copie des plans a été confiée au voisin.



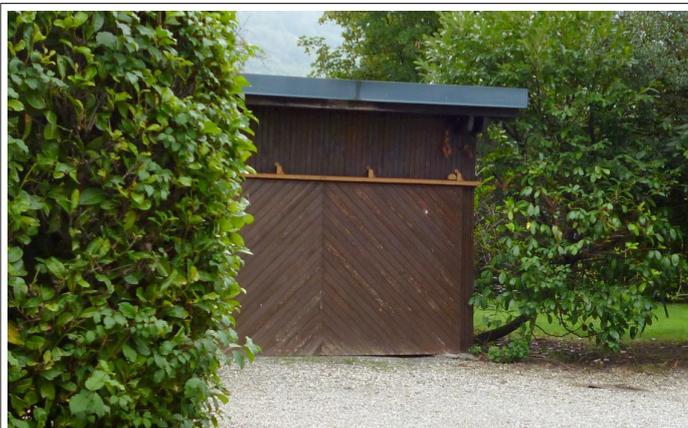
4 – façade ouest nord-ouest

L'entrée principale de l'habitation se faisait par ici. L'auvent était déjà présent lors de l'installation de M. Orsati.



5 – Annexe nord :

Système poteau poutre particulièrement réversible...



6 – Annexe sud :

La couleur du bois est intéressante, le toit plat la rend presque invisible de l'extérieur (elle est couverte en bac acier).

CONCLUSIONS DE L'INVENTAIRE

Le quartier des Charmettes, malgré la perte de son école, la transformation de la clinique et la création de nouveaux logements, conserve encore un caractère fort dont le maintien peut, dépendre des enjeux suivants variant un tant soit peu en fonction du nombre de logements dans les bâtiments.

- LES MURS :

Elles sont en pierres apparentes ou enduites.

Pour les premières, l'enjeu est de conserver l'aspect pierres apparentes.

À ce jour, le mortier utilisé est un mortier bâtard plutôt gris sombre, à l'exception de la villa n°15 qui présente un mortier plus clair (un test semble-t-il). Ce dernier ne choque pas, mais néanmoins, il serait judicieux que les reprises soient effectuées avec des teintes similaires pour les pierres ainsi que pour les mortiers

Pour les secondes l'enjeu est de poursuivre sur des enduits clairs tirant sur le blanc.

Bien qu'il y ait eu quelques variations, seule l'école dérogeait à ce principe avec une couleur ocre plus vive. Elles présent(ai)ent parfois des variations notamment au niveau des encadrements qui pouvaient être d'une couleur légèrement plus teintée. Voire même d'une couleur sensiblement différente. L'enjeu est de conserver ces teintes claires qui permettent par ailleurs de mettre en exergue les éléments de charpente...

- LES ENCADREMENTS ET VOILETS :

Sauf en quelques endroits où ils sont en pierre, ils sont en bois.

Le premier enjeu est de conserver la forme plutôt que les matériaux (qui ne constituent que des moyens)...

Notamment concernant les encadrements ; à l'origine en chêne peint, ils peuvent être remplacés par d'autres matériaux car recouvert de peinture.

Le second enjeu est de porter une attention particulière à la couleur

Celle-ci est essentielle et définit le caractère et l'identité du site, bâtiment par bâtiment. Plusieurs couleurs sont déjà en place qui ne sont pas forcément d'origine mais qui contribuent à l'identité des Charmettes aujourd'hui. Le **blanc**, le **vert**, le **jaune**, le **bordeau lie de vin**, le « **bleu** » (un peu isolé, il résulte d'une reprise récente)...

Le troisième enjeu est de conserver les jeux de couleurs.

En particulier entre les encadrement, toujours blancs lorsqu'ils existent, et les volets, entre l'extérieur et l'intérieur des volets (en partie blancs sur l'intérieur pour le confort en terme de lumière). A noter que si l'extérieur du volet est uni, il est possible d'**éclairer l'intérieur du volet**, pour ne pas assombrir les pièces, en utilisant le blanc en dehors des armatures (voir à ce sujet le bel exemple de la villa n°20)

Enfin le dernier enjeu à ce propos est de préserver l'unicité de couleur pour la totalité du bâtiment

Notamment pour les copropriétés de par leur essence même sauf en ce qui concerne la villa n°7 qui bien qu'abritant deux logements ne présente pas de symétrie et surtout deux couleurs distinctes... pour cette villa, le choix de deux couleurs (une par propriété) peut être reconduit du fait de l'absence de symétrie à l'origine...

- **LES PERCEMENTS :**

Ils sont variés et marqués par le découpage et parfois le doublage.

Le premier enjeu est véritablement de conserver la forme, les proportions et la modénature des fenêtres (croisillons, croisées, meneaux).

Même les doubles fenêtres qui posent le problème de l'entretien, tant au niveau de la propreté que de l'étanchéité à l'air. Bien qu'elles présentent un atout en matière d'isolation thermique, c'est principalement leur découpage, la séquence imprimée aux fenêtres qui confère le caractère à l'ensemble... Il n'est donc pas nécessaire de les conserver mais plutôt s'attacher à reproduire leur découpage.

Le second enjeu est de préserver la symétrie des façades lors de nouveaux percements.

Les façades sont rythmées surtout dans les bâtiments accueillant plusieurs logements. Tout nouveau percement pourrait donc s'appuyer sur une étude préalable relative à la symétrie du bâtiment et s'accompagner d'une proposition idoine faite au propriétaire concerné (symétriquement) de procéder aux mêmes travaux (même non simultanés mais peut-être au bénéfice d'une mutualisation).

Le troisième enjeu est, lors d'une nécessité impérieuse de nouveaux percements, de faire en sorte que ces derniers conservent l'aspect des percements existants.

Afin de ne pas briser l'unité de la façade.

- **LES TOITURES :**

Elles sont en matériaux variés tirant sur le brun sombre, et certaines particulièrement symétriques.

Le premier enjeu est de conserver la couleur actuelle des toitures quelque soit le matériaux à mettre en œuvre (qui ne constitue qu'un moyen)

Car sont déjà présents diverses sortes de tuile écaille, diverses sortes de tuile mécanique...

Le second enjeu porte sur la préservation de la symétrie des toitures.

Notamment concernant les toitures des bâtiments abritant plusieurs logements, qui sont particulièrement symétriques, les modifications de toitures pourraient ne consister qu'en des percements relativement modeste destinés à éclairer les combles... ou au contraire, en une brisure courant sur toute la largeur de la toiture. quoi qu'il en soit, tout projet nécessitera l'association de l'ensemble des propriétaires concernés afin de proposer des opérations similaires de part et d'autre (même non simultanées).

- **LE CARACTÈRE DES VILLAS :**

Il trouve son origine dans la foule de détails qui foisonnent ; qui vont des aérations de granges aux palines ouvragées en passant par des poteaux sculptés et des ornements de charpente ; ils sont recensés dans les fiches.

L'enjeu est la conservation de tous ces détails.

Car ils sont au fondement de la spécificité de chaque maison et de leur valeur intrinsèque. Ils dévoilent tous le degré de finition poussée dont a fait l'objet l'ensemble des bâtiments de ce quartier.

- **LES ANNEXES :**

Elles ont été réalisées pour le stationnement des voitures.

L'enjeu est leur **réversibilité**.

Car elles sont liées à une conjoncture, et leur fonction peut évoluer, il se peut également qu'une autre conjoncture conduise à leur éviction.

Vous voulez construire, rénover, aménager, agrandir...
et **vous souhaitez que votre projet soit le plus parfait possible**

Avant même de rentrer dans les détails et de concevoir les premiers plans, **un architecte conseiller** dépositaire des savoirs techniques mais également d'une connaissance fine du secteur **peut vous donner des conseils gratuitement** afin de bien démarrer votre projet et de l'améliorer.

Cet architecte est mis à votre disposition par vos élus avec l'aide du CAUE et du Conseil général de la Savoie afin de préserver la qualité du cadre de vie du territoire.

N'hésitez pas à le consulter.

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES :

- LES STORES :

Ils peuvent être rendus intéressants par la qualité de l'exposition des villas.

Ces stores doivent être choisis en cohérence avec le bâtiment et les teintes déjà présentes sur les façades... Toujours dans un souci de préservation de la symétrie, ils devraient faire l'objet d'un choix collectif et d'une mise en œuvre similaire pour les villas à plusieurs logements.

Un excellent exemple se trouve à la villa n°20 mais **d'autres alternatives** type pergolas **sont à explorer**.

- LES VOLETS ROULANTS :

Ils sont pratiques et simplifient le procédé d'occultation de certaines baies.

Il est préférable de les intégrer dans l'encadrement, de placer l'enrouleur à l'intérieur du bâtiment. Une réflexion devra être conduite avec l'architecte conseiller quant à la couleur à adopter.

Un exemple sur ce sujet se trouve à la villa n°8

- LES SURVITRAGES OU DOUBLE VITRAGES AVEC BOIS COLLÉS :

Ils constituent une bonne réponse à la problématique d'isolation thermique des bâtiments.

La mise en place de double-vitrage sur les ouvrants est très profitable, toutefois, une reprise des dormants également est encore plus efficace (plus onéreuse aussi), notamment concernant les ouvertures présentant un arc en partie haute.

Le maintien des double fenêtres, bien qu'elles occasionnent des difficultés de nettoyage et la perte de lumière, conduirait à des performances intéressantes en matière d'isolation et préserverait l'authenticité du bâtiment.

- LES MARQUISES ET AUTRES AUVENTS :

Elles constituent un confort à ne pas négliger.

Elles protègent des chutes de neige du toit, abritent de la pluie, constituent un espace intermédiaire utile. La plupart de celles qui sont récentes présentent des sections de bois reprenant celles des encadrements ou à peu de chose près ; une structuration qui **rappelle aussi l'existant**, des matériaux de couverture reprenant les teintes des toitures environnantes, et enfin le **souci de symétrie** s'applique également à ce type d'éléments. A ce sujet le mode opératoire de la villa n°21 est particulièrement intéressant (plans transmis au voisin pour une mise en œuvre identique le jour où).

- LES REPRISES DE STRUCTURES :

Elles concernent principalement des confortements et des reprises de sols.

Dès l'origine les bâtiments ont été confortés notamment dans les angles du fait de l'instabilité du terrain... Les contreforts sur l'angle mis en place alors constituent une réponse satisfaisante (esthétiquement et dans le temps) au problème. Pour autant d'autres moyens existent Cf villa n°20 qui ont le mérite de ne pas (trop) dénaturer les façades. Ces multiples reprises témoignent d'**un sol instable à surveiller**.

De nombreuses reprises de sols ont été réalisées au niveau des caves en terre battue... elles sont principalement en ciment parfois recouvert de carrelage ; la nécessité de leur mise en œuvre témoigne de petits **problèmes de drainage à surveiller**.

- **LES HAIES :**
Elles sont variées et n'existaient pas à l'origine.

Dans certains cas elles sont perméables, preuve d'une certaine entente entre voisins... Cette perméabilité mériterait sans doute d'être préservée...

- **LES ANNEXES :**
Elles sont posées sur un socle en béton en bois couvertes d'un toit à deux pans reprenant les teintes présentes sur les toitures des villas.

Elles sont majoritairement dédiées à la voiture et présentent également majoritairement une capacité de réversibilité et parfois leur implantation un souci de symétrie. L'ensemble des éléments précédents (hormis le socle en béton) peuvent être sollicités pour la construction de nouvelles annexes. Quoiqu'il en soit il est important d'insister sur la nécessité de leur potentiel de **réversibilité et de convertibilité**.

- **L'INTÉRIEUR ET L'ISOLATION THERMIQUE :**
Elle devient de plus en plus pertinente au vu de l'augmentation du coût de l'énergie.

Quelques isolations intérieures ont été réalisées. Dans tous les cas elles font perdre un peu de surface, mais cette perte n'est pas significative au point de provoquer le renoncement. En revanche, les configurations intérieures peuvent dans certains cas freiner ces tentatives. Il est alors judicieux d'**isoler prioritairement les façades exposées nord et est** qui sont souvent les moins percées et torturées... La présence de bardage peut également être mise à profit pour envisager une isolation par l'extérieur (cf villa n°11).

les façades les plus ouvertes souvent bien orientées nécessiteront plutôt quant à elles un travail sur la protection vis à vis du soleil qui doit se situer à l'extérieur.

- **L'INTÉRIEUR ET L'ISOLATION PHONIQUE :**
Elle relève du confort mais semble se montrer de plus en plus nécessaire.

Quelques isolations phoniques ont été réalisées ; soit en redistribuant les appartements dans la villa pour éviter les superpositions de ménages, soit en mettant en œuvre des procédés phoniques pour réduire les nuisances.

La première solution, lorsqu'elle garantit de la superposition des ménages, semble constituer, à ce jour, la réponse la plus efficace (Cf. villa n°20) ; elle améliore significativement le confort acoustique lors d'une garantie partielle (Cf villa n°18).

La seconde solution, pour l'être (efficace) nécessite une mise en œuvre lourde (dalles spécifiques, etc...) ; les reprises légères ne présentent qu'une amélioration « légère »...

- **PANNEAUX SOLAIRES, ÉNERGIES RENOUVELABLES ET RÉCUPÉRATION D'EAU :**
Ce sont des plus qui peuvent devenir de réels besoins.

Quelques réflexions ont déjà été conduites mais hormis quelques changements de chaudière au fioul, la mise en place d'un récupérateur d'eau et la disposition de deux panneaux solaires thermiques (contre un mur de soutènement), rien de bien concret. Les propriétaires hésitent à placer du photovoltaïque sur leur toit au risque de le dénaturer et aucun ne pense au solaire thermique... Ce dernier peut constituer une solution probante par les différentes modalités de sa mise en œuvre qui peuvent conduire à une certaine discrétion.

Là encore, la mise en œuvre devra être discrète éventuellement ailleurs que sur le bâtiment... Il y a tout un champ à expérimenter (avec le souci de réversibilité) en lien avec l'architecte conseiller de la commune.

- **LES CHEMINÉES, PRÉSENTES SUR LES TOITS :**

Ce sont des éléments qui contribuent à l'aspect « régionaliste » des bâtiments et qui, alors que des mutations énergétiques se précisent peuvent présenter un atout en tant qu'équipement déjà présent dans la structure même du bâtiment.

Des cheminées sont présentes dans toutes les villas. A l'origine elles étaient nombreuses car le mode de chauffage imposait la présence de foyer dans quasiment toutes les pièces. Les évolutions des techniques de chauffage et de sources d'énergie ont conduit à en éliminer certaines. Quelques accidents (chutes de branchages, etc...) ont eux aussi contribué à l'éviction des plus fragiles d'entre elles. Aujourd'hui, les nouvelles chaudières (bois granulé, fioul, etc...), les poêles, etc, que la tendance remet au goût du jour nécessitent des conduits d'évacuation des fumées.

Alors au vu de ces données, il semble important de **conserver les conduits** de cheminées **et les souches** qui émergent des toitures **afin de préserver la qualité esthétique** des constructions, mais aussi pour **anticiper des nouveaux modes de production et de consommation d'énergie**.

Annexes :

ANNEXE I BIBLIOGRAPHIE ET LEXIQUE

BIBLIOGRAPHIE TRÈS SIMPLIFIÉE

L'industriel, l'architecte et le phalanstère

Invention et usages de la cité d'entreprise d'Ugine

Ola Söderström éd.

L'Harmattan septembre 1997

Ugine au XX^e siècle

Itinéraire d'une ville industrielle

Marie Françoise Bal

Histoire industrielle PUG 1993

Ugine

Val d'Arly

Voyage du passé au présent en photos et cartes postales anciennes

Georges Ajoux & Guy Cervellin

Imprimerie Burnet 1987

LEXIQUE

Auvent : Petit toit en surplomb au-dessus d'une baie ou d'une porte, en saillie sur un mur.

Balcon : Plate-forme en saillie sur la façade d'un bâtiment.

Belvédère : Petit édicule au sommet d'une construction qui permet d'observer et de contempler le paysage.

Bow-window : Baie ou ensemble de baies superposées en saillie sur le nu d'une façade (voir oriel).

Encorbellement : construction en saillie du plan vertical d'un mur, soutenue en porte-à-faux par un assemblage de corbeaux ou de consoles.

Galerie : Circulation extérieure, couverte, pouvant desservir plusieurs pièces. Elle peut être en encorbellement sur la façade.

Loggia : Balcon couvert dont le fond est en retrait par rapport au nu de la façade.

Modénature : proportions et dispositions de l'ensemble des éléments d'ornement que constituent les moulures et profils des moulures de corniche ainsi que les proportions et dispositions des membres de façade constituant le style architectural.

Oriel : avancée en encorbellement aménagée sur un ou plusieurs niveaux d'une façade.

Pergola : petite construction de jardin utilisée pour servir de support aux plantes grimpantes. Elle est faite de poutres horizontales en forme de toiture, soutenues par des colonnes.

Perron : petit escalier de pierre devant l'entrée principale d'un bâtiment.

Porche : pièce ou galerie se trouvant devant l'entrée d'un édifice formant avant-corps bas, placé devant la façade du bâtiment qu'il commande ; il est souvent hors œuvre. On peut le définir plus simplement comme une « construction en saillie qui abrite la porte d'entrée d'un édifice.

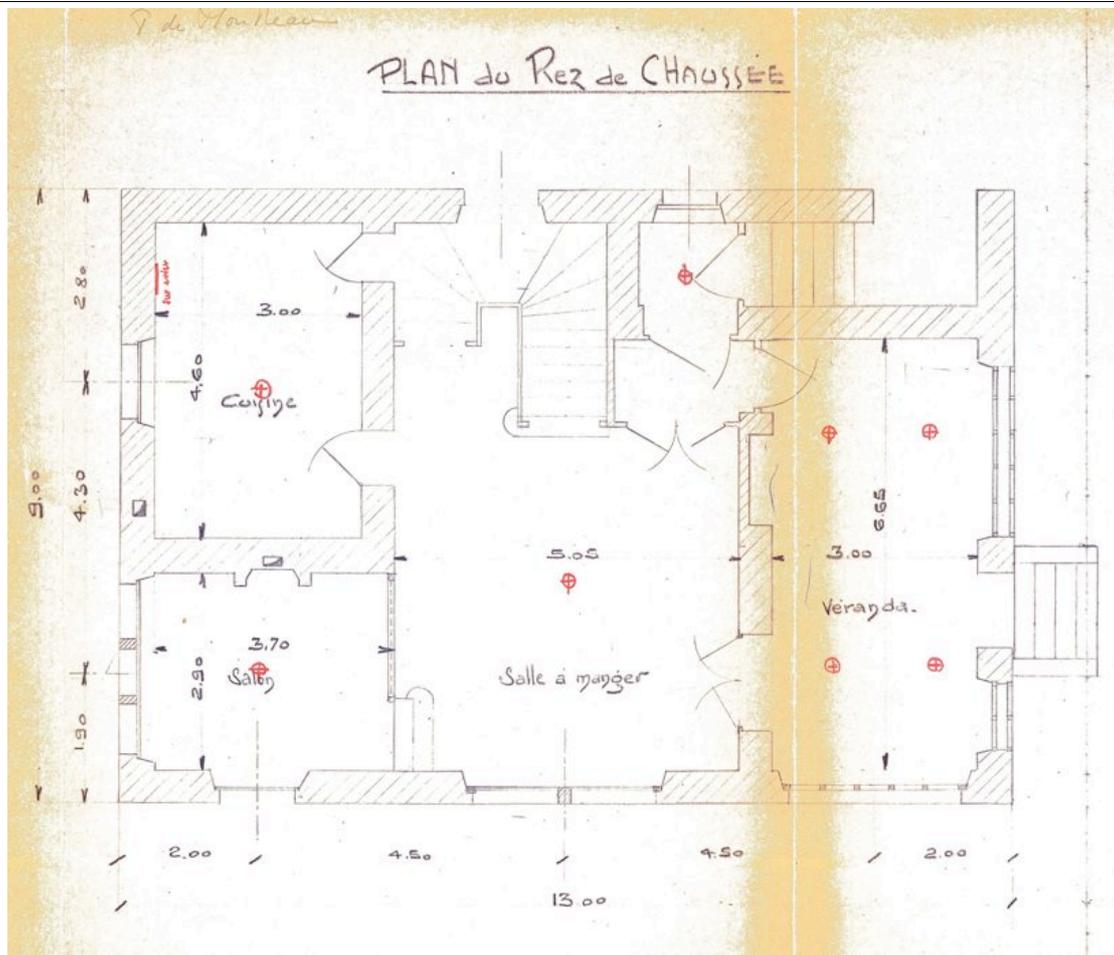
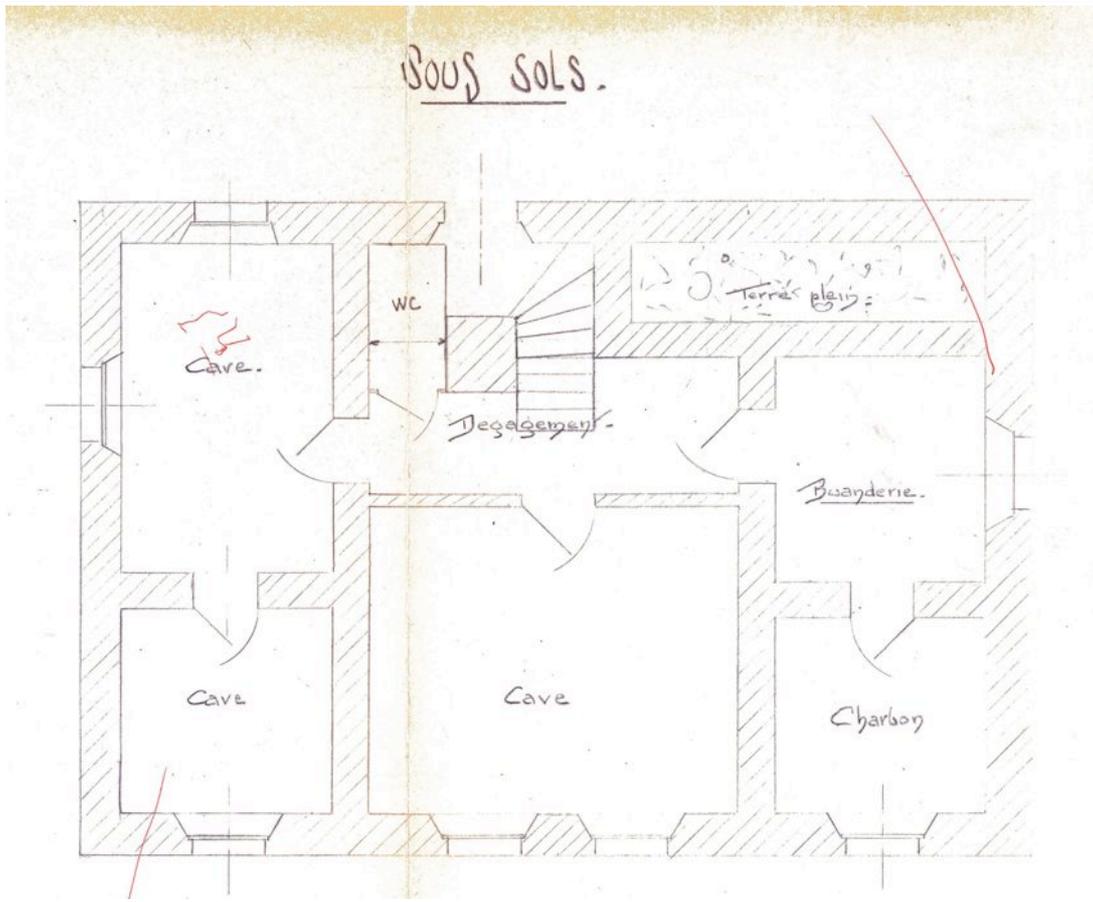
Terrasse : Plateau exposé au soleil qui prolonge une pièce, le plus souvent de plain-pied entre la maison et le jardin.

Véranda : Espace couvert en construction légère, prolongeant le bâti au rez-de-chaussée. La véranda peut être fermée pour servir de serre, jardin d'hiver, etc...

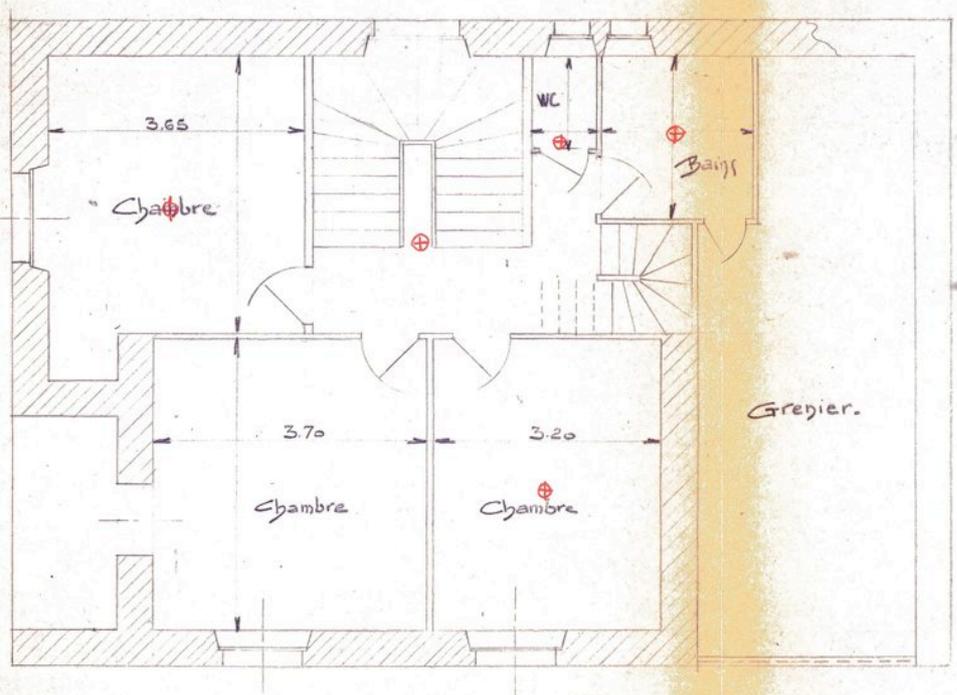
ANNEXE II PLANS DATÉS

Bizarrement, les plans n'ont pas ou très peu été transmis aux acquéreurs lors de la vente de 1991. La société immobilière a par ailleurs transmis les plans originaux à la fondation Braillard en Suisse où ils sont consultables...

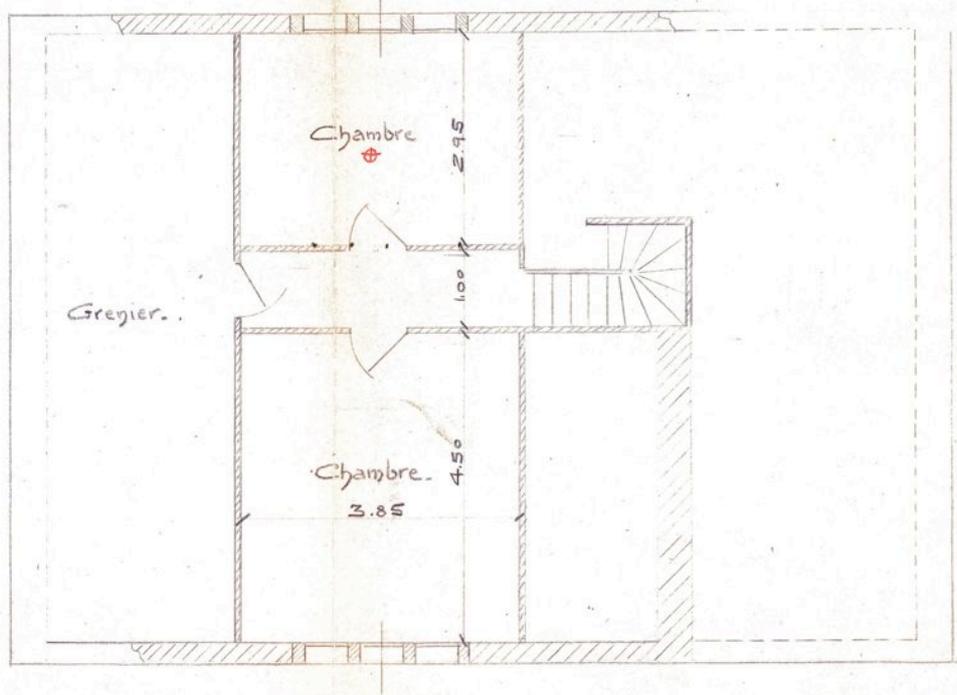
Plans de la villa n°9 (date potentielle : 1991)



PREMIER ETAGE.

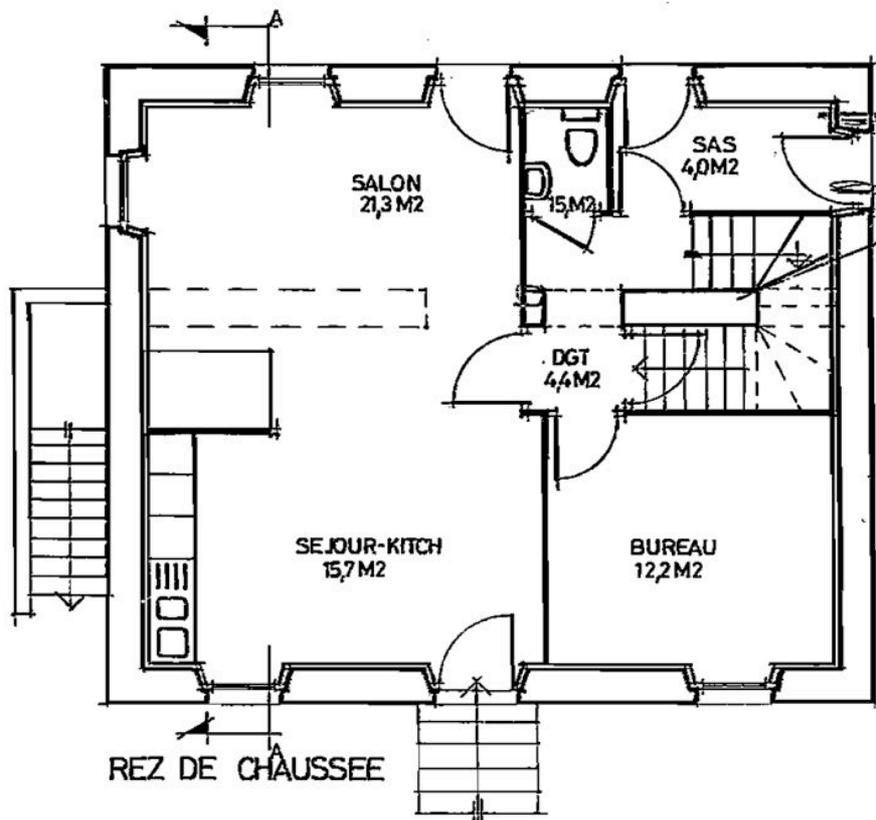
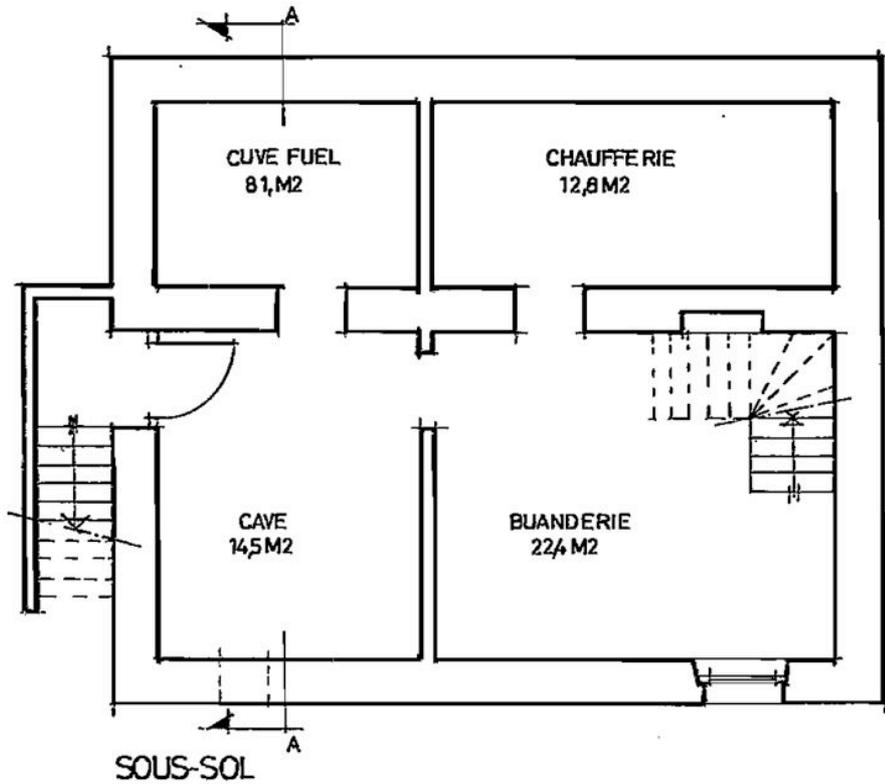


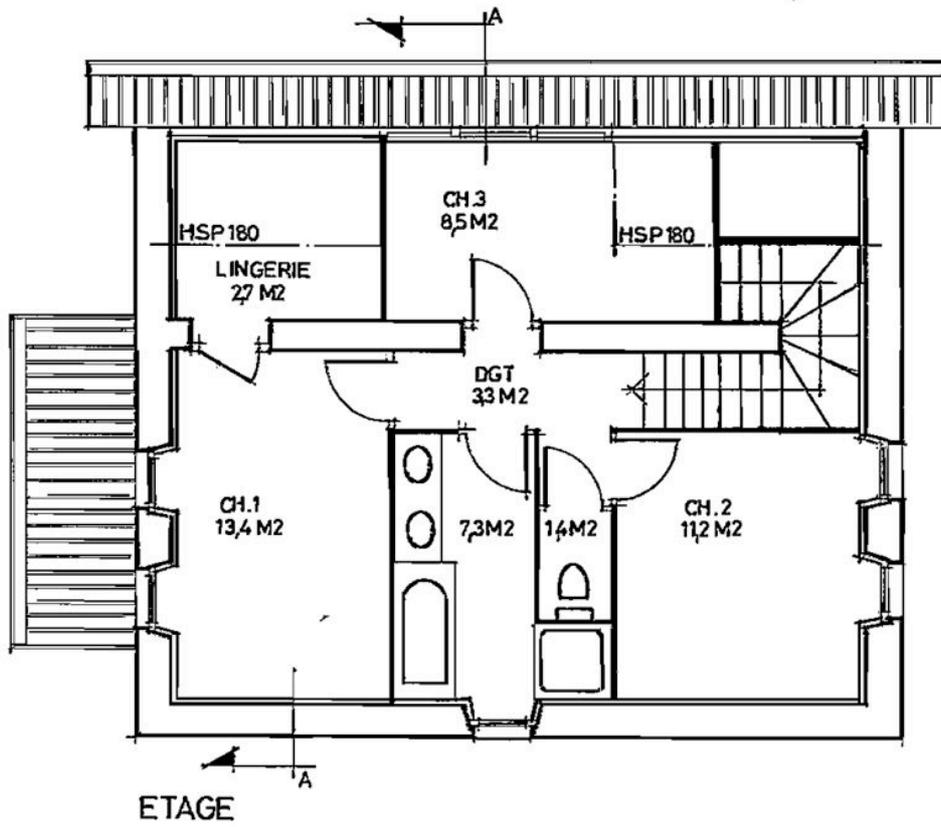
Combles.



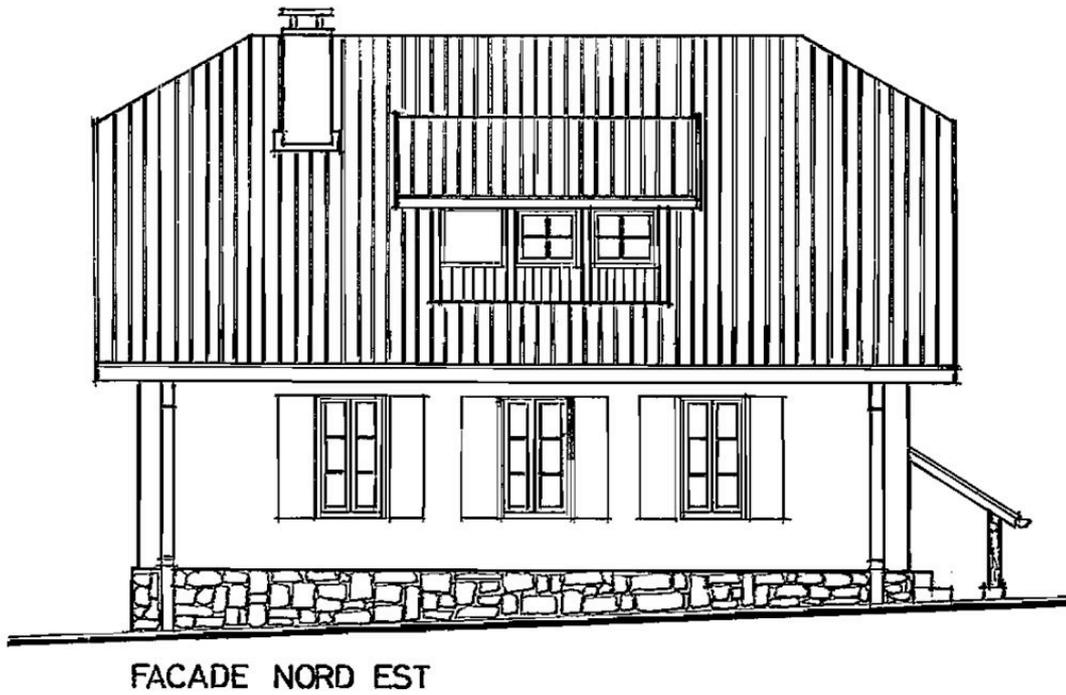
Plans de la villa n°14 (date potentielle : avant 1992)

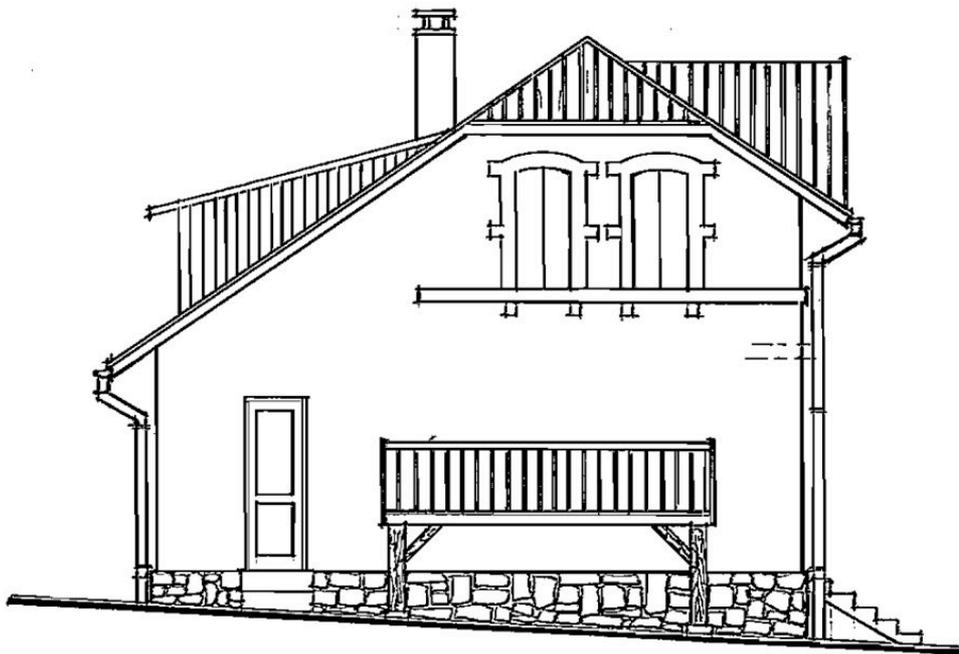
Plans des niveaux



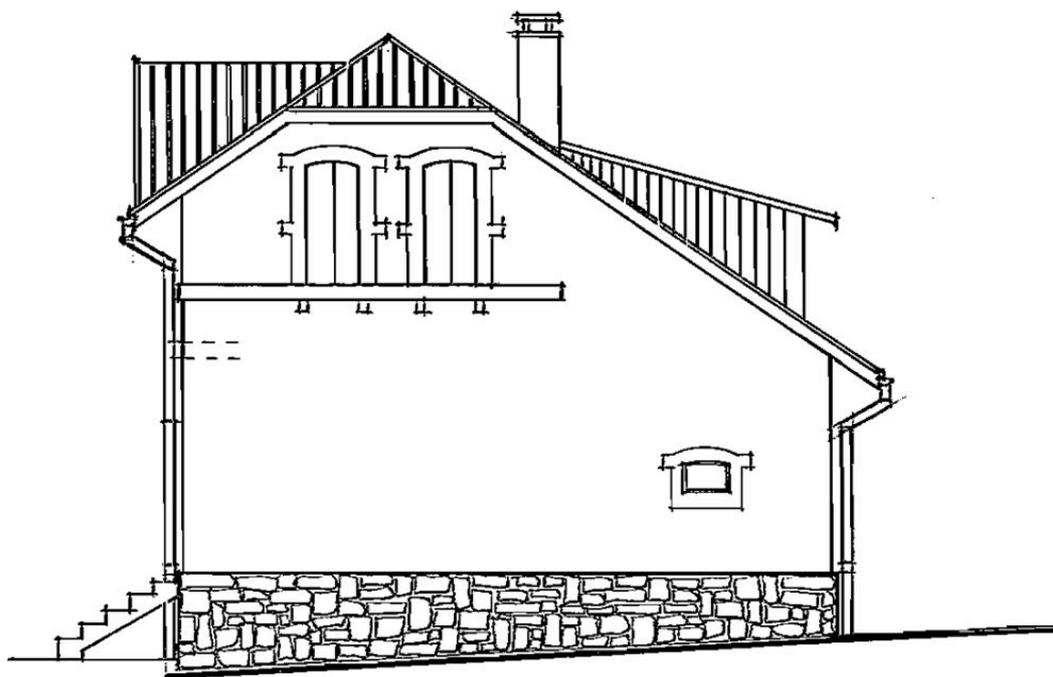


Façades





FACADE NORD OUEST

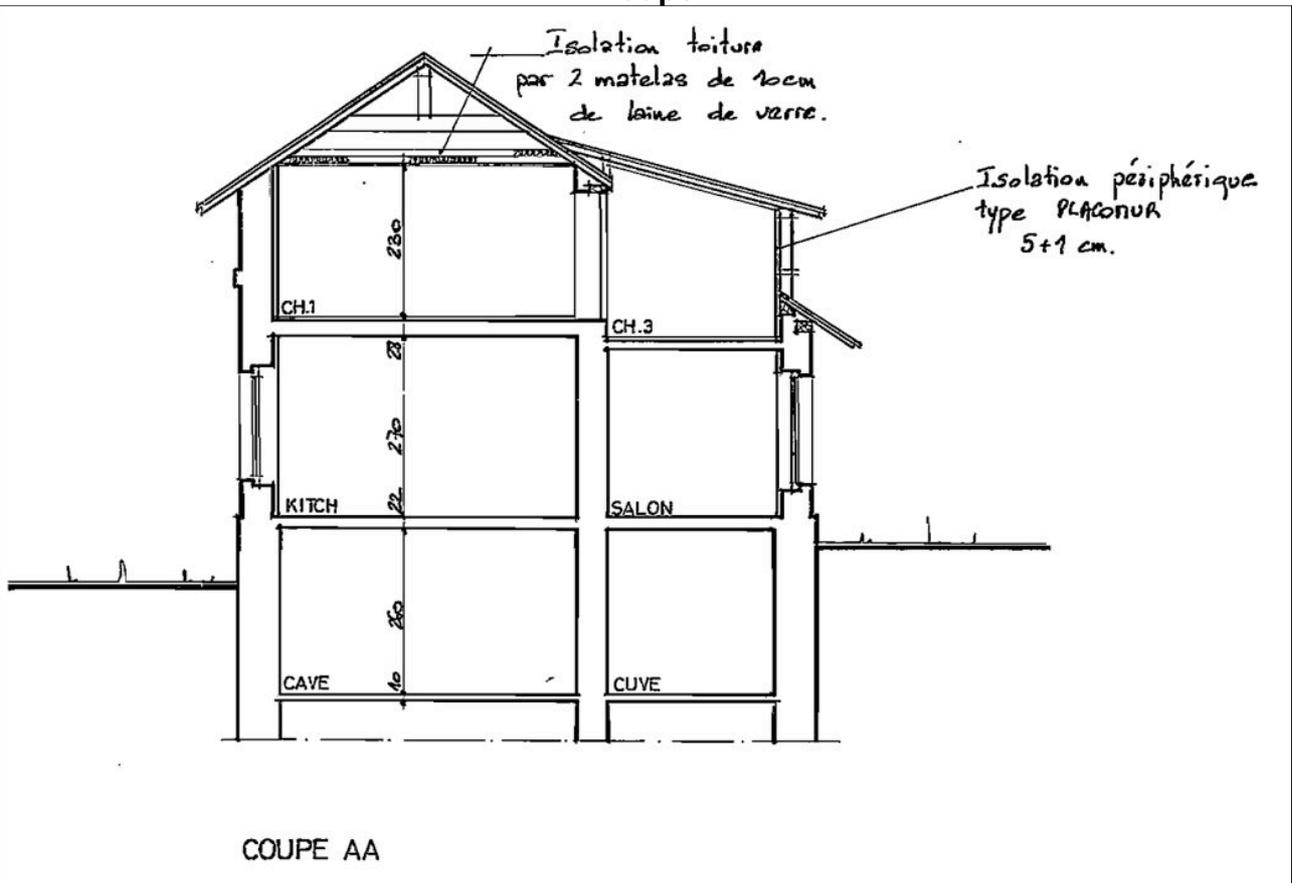


FACADE SUD EST

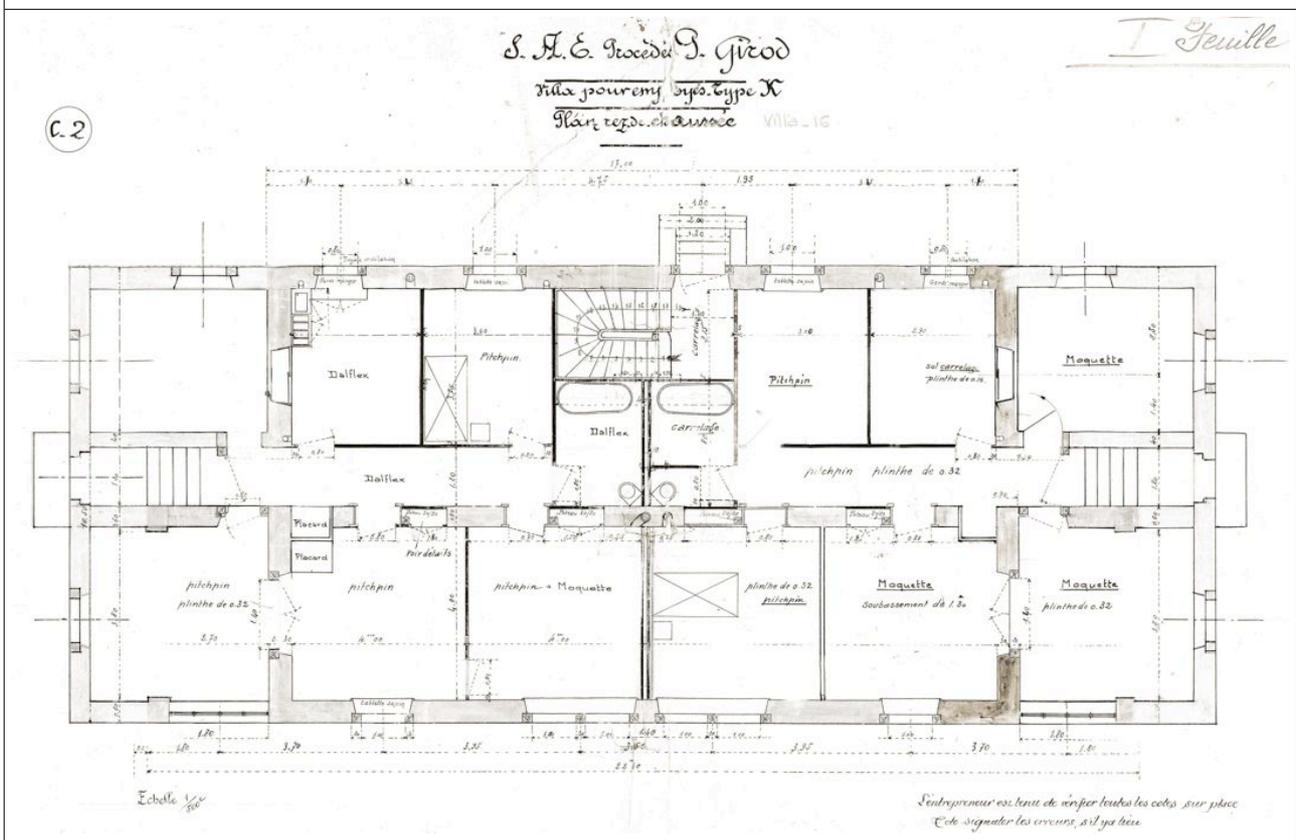
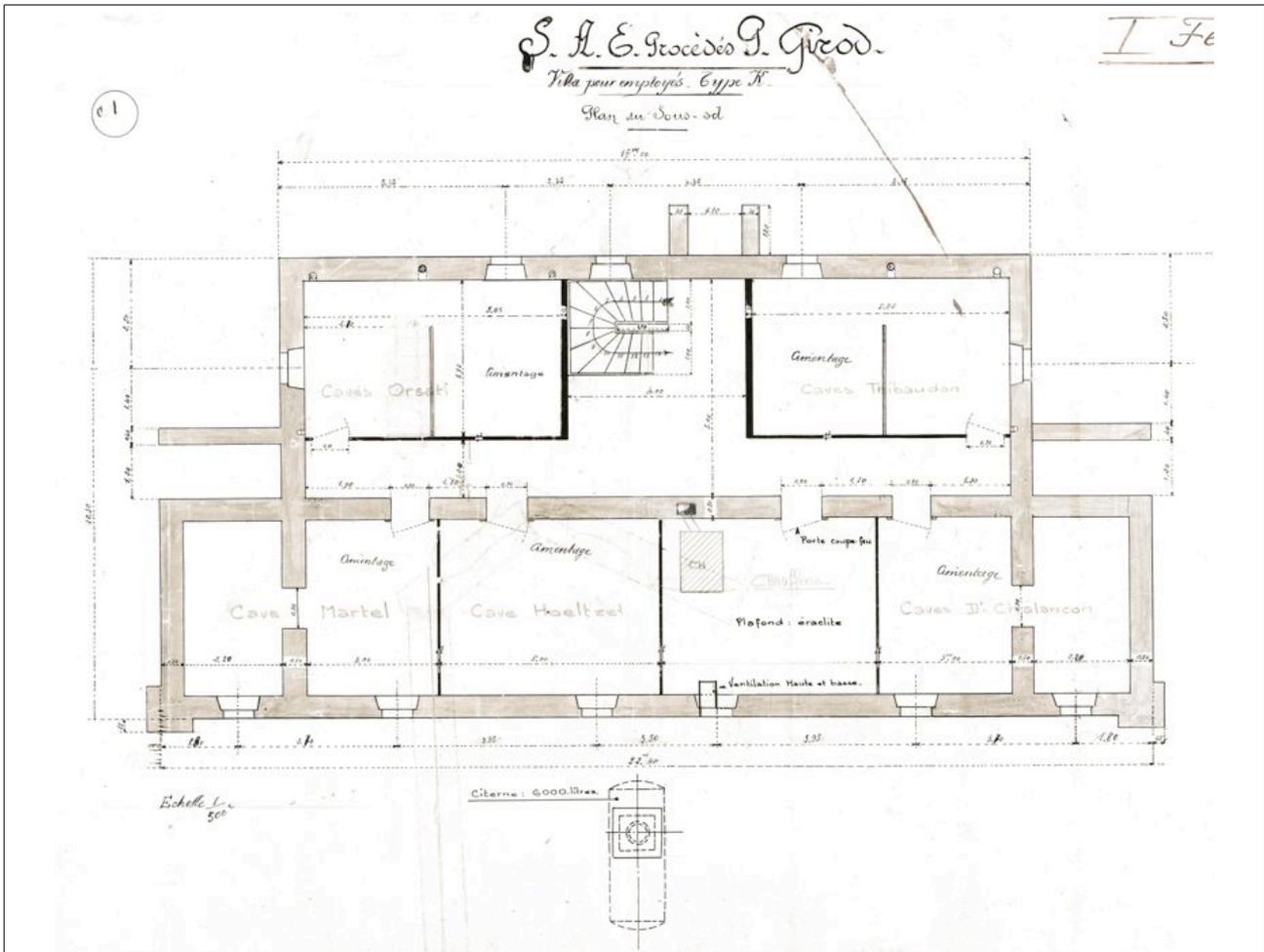


FACADE SUD OUEST

Coupe



Plans de la villa n°16 (1909)



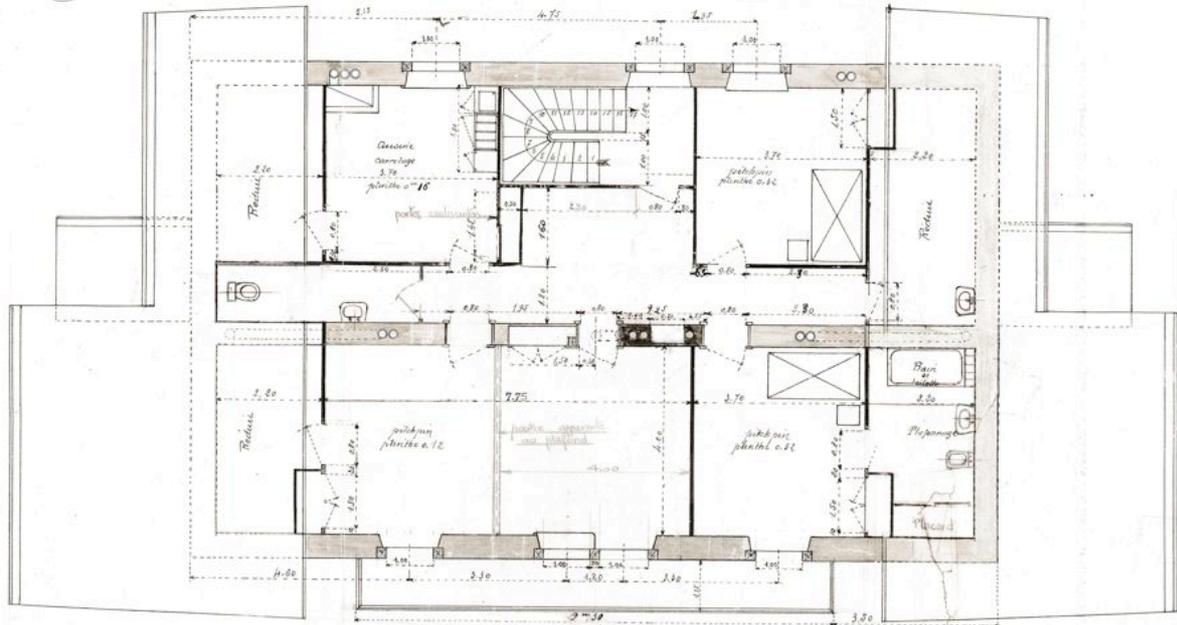
S. A. E. Proccido P. Girod.

Ville pour employes Egypte N.

Plan du 3^{ème} étage

I Feuille

C-4

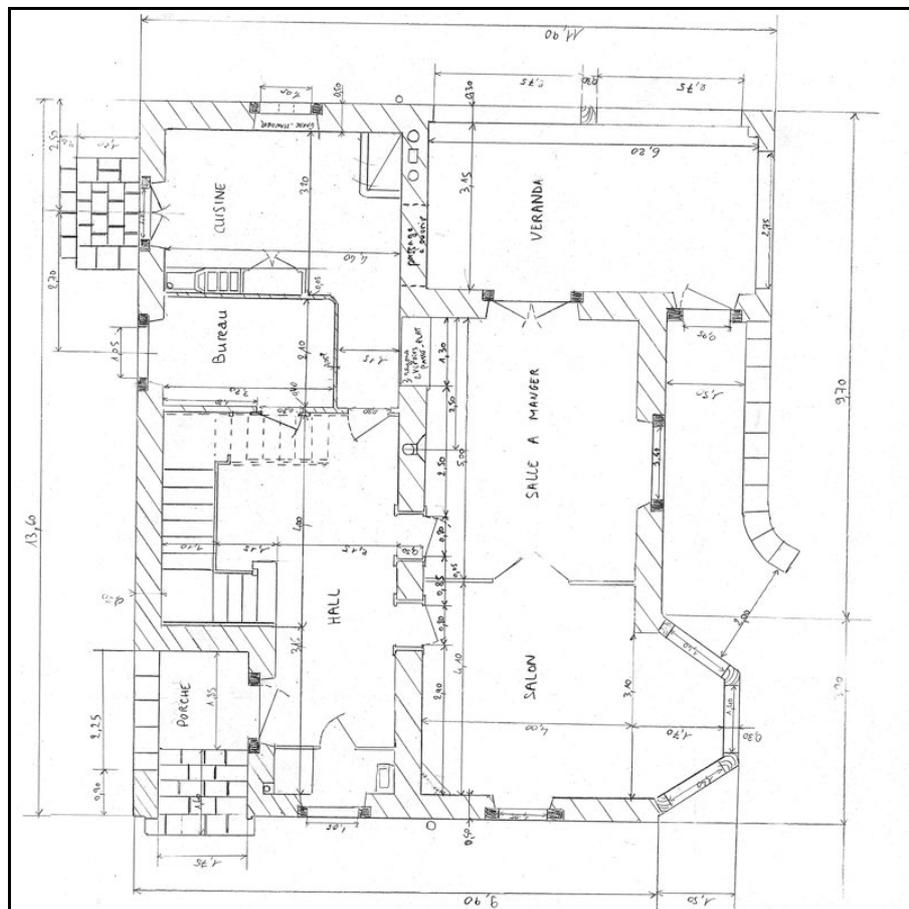
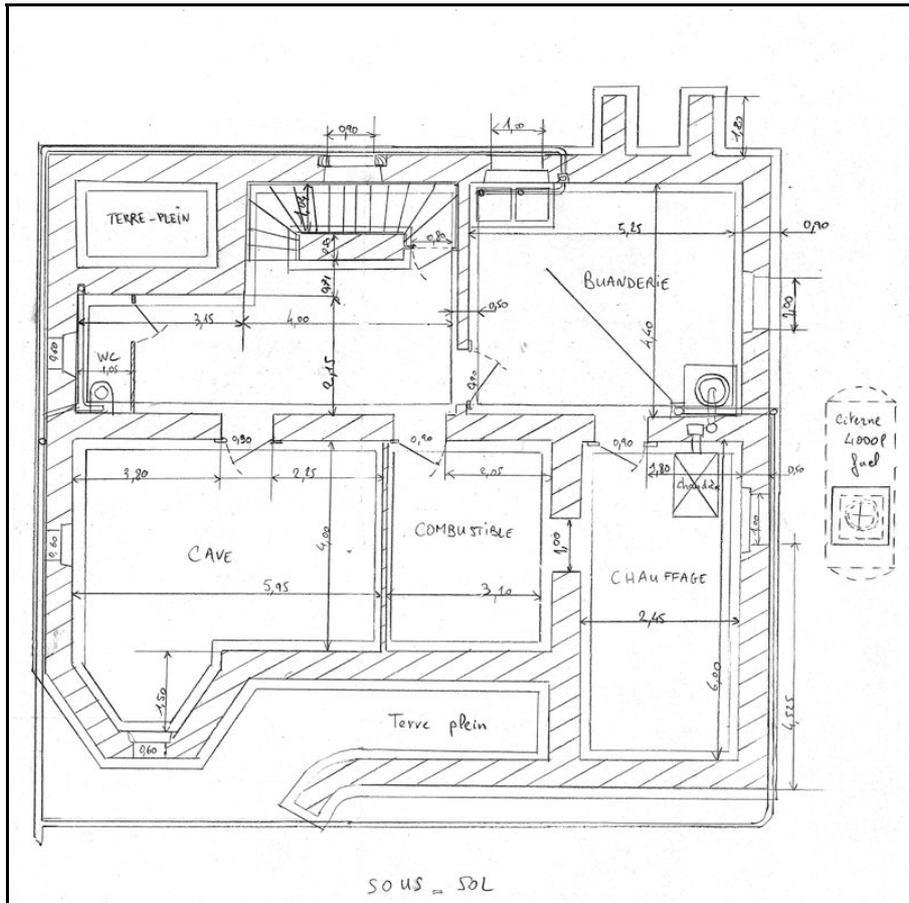


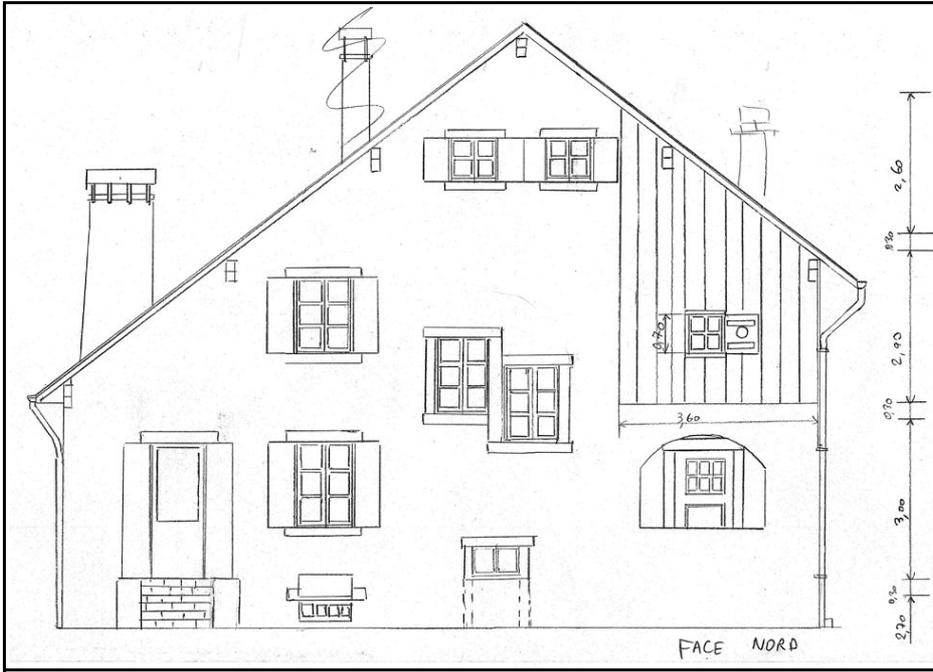
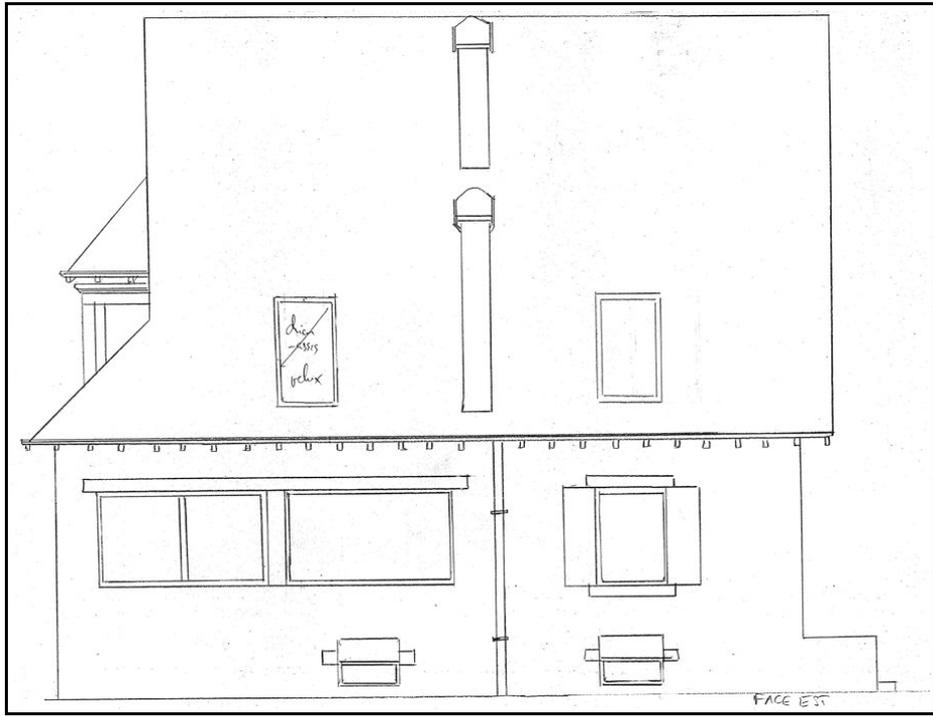
Echelle 1/50

Entrepreneur aux frais de voir pour toutes les notes sur place
et de signer les plans s'il y a lieu.

Figure 31 n° 100

Plans de la villa n°11 (copie d'originaux)







Fiche fantome n°13

Villa n°13

Ancienne école des Charmettes

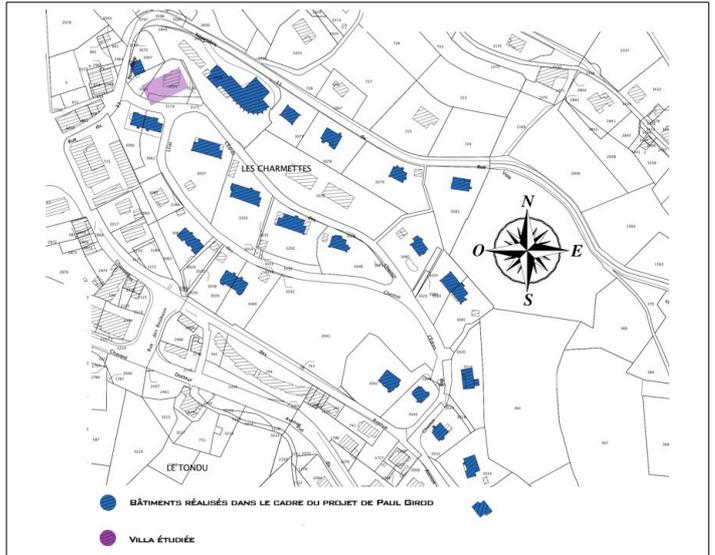
Lieu dit : Les Charmettes

Adresse :

Réf cadastrale : 30

Propriétaires en 2011 :

Nombre de bâti : 1



Historique du bâtiment :

L'école des Charmettes a été construite au début du XX^e siècle par l'usine.

Principes constructifs d'origine :

Élévations et enduits :

Les élévations étaient enduites d'ocre vif rehaussé au niveau des encadrements de portes ou de fenêtres.

État d'origine

Modifications essentielles et leur justification :

destruction : pour permettre l'installation d'une nouvelle villa (bien plus récente, hors projet Paul Girod).